

Début de partie

Tourisme : Endettement du secteur hôtelier

PP 8-9

L'œil de l'observateur : «La création d'emplois n'est pas pour demain !» PP 10/11/12

La vie des sociétés : UBCI: Augmentation de capital

P. 14

La BAD et la Tunisie signent un prêt de 387,6 millions d'Euros

La Banque africaine de développement (<http://www.afdb.org>), représentée par son Vice-président, Ndoumbe Lobé et le Ministre tunisien de l'Investissement et de la Coopération internationale, Riadh Bettaieb, ont signé un accord de prêt pour le financement d'un Programme d'appui à la relance économique et au développement inclusif (PARDI) de la Tunisie d'un montant de 387,6 millions d'euros, suite à l'approbation du prêt par le Conseil d'Administration de la BAD, en sa réunion du 28 octobre 2012. « Ce programme vise à aider notre pays à dépasser avec succès cette phase transitoire et ce à travers une réponse rapide et efficace aux besoins urgents et immédiats engendrés par la révolution » a déclaré le Ministre. Le programme s'inscrit dans la continuité du Programme d'appui à la Gouvernance et au Développement Inclusif approuvé en mai 2011, et l'appui de la BAD à la Tunisie post-révolutionnaire. Il renforce son appui aux thèmes de la croissance économique et à la réduction des disparités régionales. « Le nouveau programme cherche à mettre le pays

sur le chemin de la croissance inclusive et à répondre aux besoins exprimés par la population grâce à une série de mesures visant la réduction des disparités, la promotion de la croissance, la compétitivité et l'employabilité » explique la Directrice du département Développement Humain à la BAD, Mme Agnès SOUCAT.



Lancement d'un Conseil Economique Consultatif pour les investissements tuniso-européens

(Temoignages.re) Dans le cadre du suivi de la Task Force EU-Tunisie, le Premier Ministre Tunisien Hamadi Jebali, le Vice Président de la Commission européenne Antonio Tajani, l'envoyé Spécial de l'Union européenne pour le Sud de la Méditerranée Bernardino Leon et l'ambassadeur, chef de délégation de l'UE en Tunisie Laura Baeza lancent un Conseil Economique Consultatif pour les investissements entre l'Union européenne et la Tunisie.

La première réunion du Conseil aura lieu à Tunis en janvier 2013. Les membres du conseil consultatif sont les suivants :

Alessandro BARBERIS, Président Eurochambres (Italia) ;
Vicenzo BOCCIA, BusinessEurope, Confindustria (Italia)
Mario OHOVEN, BVMW, PME (Allemagne) ;
Peter BECKER, Fédération Boulangeries/

UEAPME, (Allemagne) ;
Jean-Jacques VAN DER SLIKKE, Safran aeronautique-défense, (France) ;
Luisa TODINI, Salini group construction (Italia) ;
Karel DERVEAUX, Ecopower, énergie, (Belgique) ;
Fernando CHOCARRO, Grupo AN, agroalimentaire (Espagne) ;
Samira LABIDI, Entreprendre au Maghreb, Assurances (France) ;
Bruno ERMOLI, Promos Chambre de Commerce Milano (Italia) ;
Pedro Augusto ALMEIDA FREIRE, CCP pme portugaises (Portugal)
Eric HEUTINCK, Philips électronique (Pays Bas) ;
Eneko DE IRALA, Indra, Technologie (Espagne)

On en parle

Budget 2013 : la confusion

L'année 2013 s'annonce révélatrice de haute pression budgétaire. Un budget de 26,8 MDT financé à hauteur de 75% par les ressources propres de l'Etat. Et pourtant, trois lignes de crédits internationales ont été consenties la semaine dernière par la BAD, l'UE et la BM à la Tunisie au titre d'appui budgétaire. Un lourd fardeau jamais supporté auparavant pour financer le budget de l'Etat! Serait-il le budget de surendettement au lieu du budget de développement ? Ceci-dit, pour que le budget de l'Etat pour l'année 2013 ait la capacité et le poids à surpasser les incohérences et les erreurs de l'exercice 2012 il ne doit pas retomber dans des prévisions incohérentes et le dispatching démesuré des dépenses de développement. Sauf que le projet initial du budget de l'Etat présenté à l'ANC pour examen, nous donne l'impression du mauvais carcan où il s'était déjà enlisé. Premier constat, le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2013 prévoit la baisse du portefeuille alloué aux dépenses de développement ou encore les dépenses d'investissement. 5,5 MDT de dépenses développement sont prévus cette année contre 6,4% prévus l'année antérieure (Dont 33% des prévisions concrètement réalisés). La baisse des dépenses de développement ou encore du portefeuille alloué aux investissements régionaux, risque d'embraser les régions les plus démunies et qui revendiquent plus d'égalité régionale. Pour le gouvernement réduit à l'impuissance, et compte tenu des moyens mis à ses dispositions, il ne peut pas pousser plus loin, sinon les conséquences seront fâcheusement désastreuses sur l'économie nationale. Paradoxalement, les dépenses de fonctionnement (dont salaires) devraient augmenter au titre de l'exercice 2013. D'ailleurs, un accroissement est attendu dans le budget alloué aux trois présidences : la présidence de la République, la présidence du gouvernement et celle de l'ANC. Comme quoi on n'est jamais mieux servi que par soi-même.

Pis encore : l'endettement public devrait s'accroître également pour frôler le seuil de 48% du PIB contre 46% en 2012. D'où le risque d'avoir un effet d'éviction des ressources du secteur bancaire et du secteur privé pour renflouer le budget de l'Etat et préciser les ressources propres de l'Etat, qui subsistent et proviennent dans leur majorité des rentes fiscales. Par ailleurs, le projet du budget de l'Etat prévoit des ressources additionnelles à hauteur de 205 MD au titre des privatisations. A priori, le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2013 paraît aussi confus que son prédécesseur. Nous comptons dès lors sur nos députés pour laisser de côté leurs chicanes et capitaliser leurs efforts dans l'examen et l'approbation du budget.

Yosr GUERFEL AKKARI

Supplément hebdomadaire réalisé par:

Le Service économie du Temps :
Yosr Guerfel Akkari
(Chef de service)
Zied Dabbar

*** Collaborateurs :

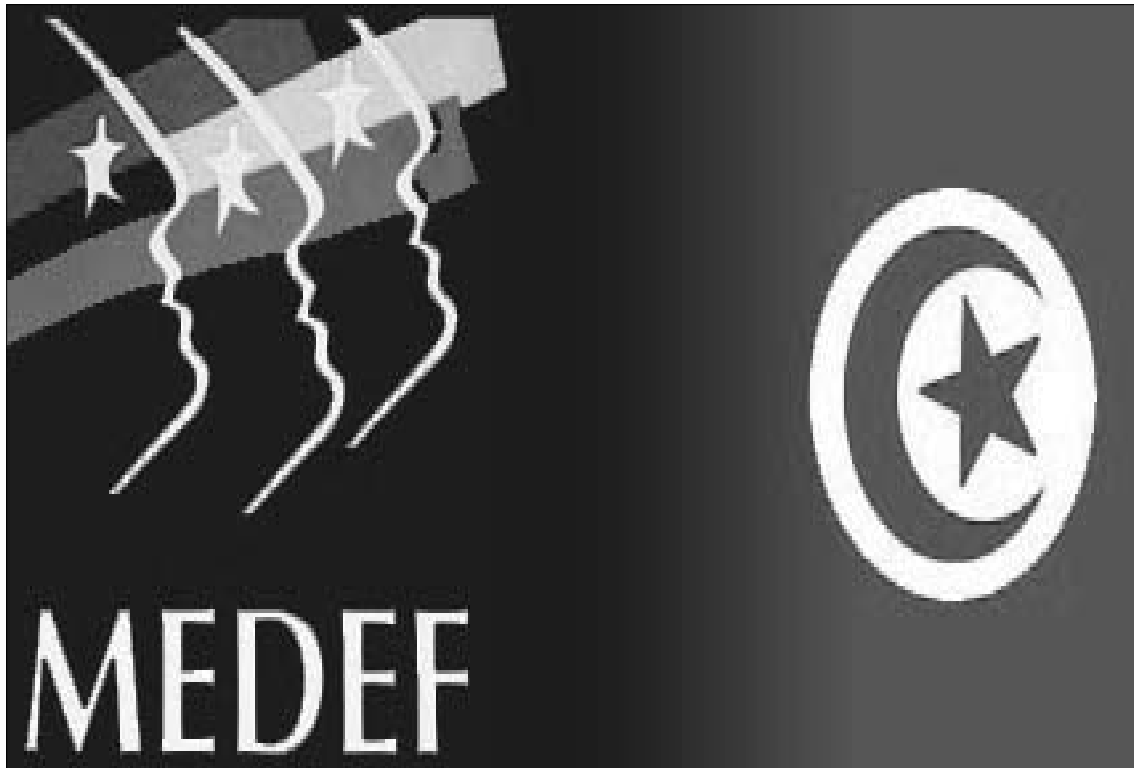
Salah Ghrab
Kamel Bouaouina
Taïeb Laâjili

Mise en page
Myriam eljed

L'innovation au service de l'environnement

Le Centre international des technologies de l'environnement de Tunis et la GIZ organisent la 5e conférence internationale sur l'environnement qui aura pour thème cette année : «L'innovation au service de l'environnement», et ce, du 5 au 7 décembre 2012 au Citet. Cet événement d'envergure internationale sera une occasion d'établir un forum d'échange sur des travaux de recherche les plus innovants et appliqués à l'environnement concernant particulièrement les modes de production et de consommation durable, l'innovation et le transfert des éco-technologies et l'environnement et la santé.

Une délégation du MEDEF en Tunisie La France à la rescousse ?



- **Création d'un Comité Supérieur d'Investissements domicilié au siège central du RCD**

- **Jebali invité par le MEDEF à Paris**

- **«Le partenariat tuniso-français avec toutes les facettes qu'il présente est construit pour durer», estime Wided Bouchamaoui, Présidente de l'UTICA**

- **«Il y a 195 pays sur la planète. S'il y a un pays sans problème faites-le moi savoir », affirme Jean Burelle, président du MEDEF international, en réponse aux questions de « Le Temps »**

- **«Certains médias tunisiens et français sont en train de médiatiser une image très négative de la Tunisie», explique Eric Hayat, co-président du Conseil des chefs d'entreprises franco-tunisiens au sein du Medef.**

Sur le plan politique, on affirme que la France a beaucoup perdu de son poids en Tunisie, après le 14 janvier. Elle demeure, par contre, le premier partenaire économique de la Tunisie avec à peu près de 27% du volume de commerce extérieur de la Tunisie. La Tunisie dénombre environ 1259 entreprises françaises qui génèrent au moins 113 000 emplois. La France après des changements ressentis au palais de l'Elysée, essaie de renforcer ses relations économiques avec la Tunisie. Et c'est dans ce contexte que s'inscrit la dernière visite d'une importante délégation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), présidée par Jean Burelle, président du MEDEF international, accompagné par le président de la Chambre de commerce et d'industrie internationale et d'une centaine d'entreprises françaises. Une journée a été organisée, en marge de cette visite, au siège de l'Union Tunisienne de l'Industrie et de Commerce (UTICA) ayant comme thème « un partenariat pour l'avenir ». Cette journée a été marquée par la présence du Chef du Gouvernement provisoire, Hammadi Jebali qui était assez optimiste quant à l'avenir économique de la Tunisie, malgré une conjoncture assez difficile et un contexte de transition démocratique plus délicat. Il appelle ainsi les entreprises françaises à s'installer en Tunisie. Wided Bouchamaoui, Présidente de l'UTICA, rebondit pour sa part dans le même sens. « La France a été depuis toujours le premier partenaire économique et commercial de la Tunisie... Entre la Tunisie et la France, le volume des échanges extérieurs, l'afflux des investissements français, le nombre des touristes français et les transferts des tunisiens vivant en France ont certes fortement cimenté la structure de leur coopération », a-t-elle affirmé. Elle avoue, toutefois, que « d'un côté, comme de l'autre, nous avons toujours eu l'impression, si ce n'est la certitude que ce potentiel est inépuisable, au vu des spécificités et des contraintes de l'environnement des affaires en Tunisie ». C'est-à-dire ? Elle ajoute que « L'opacité du système, la corruption, les jeux d'influence, le phénomène de clientélisme et de népotisme en sont pour beaucoup ».

Mais avec le changement de la donne en Tunisie, la présidente de l'UTICA s'attend et revendique plus de transparence, de stabilité institutionnelle, et surtout l'apaisement sécuritaire pourront enfin assainir rapidement ce climat et booster la dynamique des affaires, des échanges et des investissements.

Que proposent les patrons tunisiens ?

D'ailleurs, Radhi Meddeb (PDG de COMETE Engineering), en a fait le constat durant son allocation à l'occasion de cette journée. En se basant sur une étude élaborée par les spécialistes de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Radhi Meddeb, se veut rassurant sur le climat d'affaires en Tunisie. En fait, 70% des entreprises enquêtés dans cette étude déclarent une augmentation de leurs chiffres d'affaires en 2012. 32% de ces entreprises ont augmenté leurs investissements et 52% des entreprises ont augmenté leurs effectifs. L'adoption d'une feuille de route politique et économique ainsi que l'amélioration du contexte sécuritaire sont également des points positifs cités par les entreprises enquêtées.

Toutefois, les chefs d'entreprises interrogés dans le cadre de cette enquête, revendiquent l'apaisement des tensions sociales. Ils pensent que la lutte contre la bureaucratie et la suppression de quelques procédures inutiles pourraient de plus en plus améliorer le climat d'affaires en Tunisie. « L'accélération de la révision du Code des Investissements, les réformes profondes de la fiscalité, la justice et la lutte contre l'économie parallèle, sont des clauses primordiales pour assurer une relance économique et renforcer le statut de la Tunisie comme site attractif d'investissement », estime Radhi Meddeb qui a par la même, signalé l'importance de prendre des mesures urgentes pour améliorer le rendement du port maritime de Radès, dont la rentabilité est jugée en deçà des ports de la méditerranée. Raison pour laquelle le PDG de COMETE Engineering évoque l'utilité de la création d'un nouveau port maritime pour mieux relier la Tunisie avec ses clients spécialement l'Est de la France. Et ce n'est pas tout pour Radhi Meddeb, qui estime que le gouvernement devrait construire une

autoroute entre le port de Radès et la zone industrielle d'El Mghire. « Cela semble anecdotique, mais, cette autoroute serait assez utile », a-t-il annoncé en s'adressant au Premier Ministre. La réforme du système d'éducation, mais surtout celui du système bancaire sont également des revendications à prendre en considération.

La Tunisie : encore attractive !

La Tunisie est-elle encore un site favorable à l'investissement ? Face à cette question la réponse des responsables du Medef, était assez bien connue. « Oui, la Tunisie demeure un site favorable à l'investissement », estime, Eric Hayat, co-président du Conseil des chefs d'entreprises franco-tunisiens au sein du Medef, qui précise que la Tunisie est et demeure un site attractif, malgré une conjoncture difficile. « A vrai dire, il faut noter que la Tunisie est en phase post-révolutionnaire et tout le monde savait que les phases de transition sont difficiles », a-t-il expliqué. Cet homme d'affaire français, natif de la Tunisie, explique en réponse au journal « Le Temps », que la Tunisie représente un site favorable à l'investissement contrairement à l'image médiatisée dans le monde. Il affirme que « certains médias tunisiens et français sont en train de médiatiser une image très négative de Tunisie ». Il précise encore que les difficultés des hommes d'affaires tunisiens ne font pas l'exception. « Mais tous les hommes d'affaires ont presque les mêmes difficultés signalées par le patronat tunisien », a-t-il ajouté. Même constat révélé par Jean Burelle, président du MEDEF international, qui estime que tous les pays sont difficiles. « Il y a 195 pays sur la planète. S'il y a un pays sans problème donnez-le à moi », a-t-il précisé. En réponse aux questions du Journal « Le Temps », concernant l'image de la Tunisie telle que révélée par certains médias français, Jean Burelle, répond que « chacun est porte parole de ce qu'il voit ». C'est dire que le MEDEF va donner une image plus positive de la Tunisie ? De toute façon, attendons de voir.

Statut Avancé : Début de partie

Qu'est-ce qui a changé pour que l'Europe accepte d'accorder à la Tunisie le statut d'un partenaire privilégié?

La question se pose autrement chez ceux qui contestent cet accord! Qu'attend l'Europe de la Tunisie? Avant même de répondre à ces interrogations, il convient de signaler que l'accord signé le 19 novembre n'aura pas d'effet immédiat contrairement à l'idée fautive et répandue. Cet accord, n'est qu'un début pour un large processus de négociation pouvant atteindre les cinq ans, selon les propos du ministre des Affaires étrangères. Selon le Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes Touhami Abdouli, cette date marquera le début d'un processus de partenariat gagnant-gagnant pouvant durer de deux à quatre ans. C'est dire que l'accord signé n'est qu'un signal pour l'adoption d'un plan d'action focalisé sur trois axes de coopération: politique, économique et social. Le chantier ne fait que commencer alors? En principe, les efforts que la diplomatie tunisienne a fournis pour l'obtention d'un tel statut ne sont pas nouveaux. Auparavant, la Tunisie était sur le point d'obtenir ce statut, sauf que les questions des libertés et des droits de l'homme empêchaient à l'époque la signature de cet accord. Ils s'y ajoutent le problème de la libre circulation des personnes et des capitaux, la libéralisation des services et de l'agriculture, la reconnaissance des diplômes, etc.. Actuellement, avec le changement de la donne, les négociations reprendront début 2013. Seraient-elles favorables pour l'économie tunisienne? Ou, sont-elles vraiment une menace?

Face à ses questions, les avis diffèrent. A chacun sa réponse. Seule la mouvance "gauchiste" qui refuse catégoriquement cet accord. Alors que pour ceux qui croient à l'ouverture des marchés entre autres l'économie du marché, cet accord est assez favorable. Wided Bouchamaoui, Présidente de la centrale patronale; estime, en réponse au journal Le Temps, que cet accord serait assez favorable



pour le secteur privé. "Être un partenaire privilégié de l'Europe, est assez favorable pour nous. Nous aurons plus de facilité d'accéder aux consommateurs européens-principaux clients de la Tunisie-" explique-t-elle, tout en précisant « après la signature de l'accord d'association avec l'Europe, beaucoup de monde a tiré la sonnette d'alarme et plusieurs ont affirmé que les entreprises tunisiennes seraient affaiblies par cet accord, ce qui n'est pas le cas. Ce statut va nous permettre d'être de plus en plus compétitifs et d'apprendre des entreprises étrangères qui vont s'installer en Tunisie. Il faut à cet égard, rappeler que l'accord signé à la date de 19 novembre est un accord global. LUTICA serait un partenaire lors des négociations qui toucheront aux aspects économiques. Durant ces négociations on va préserver nos entreprises qui devraient à leur tour améliorer la qualité de leurs produits pour être de plus en plus compétitives », a-t-elle ajouté. Ridha Bettaieb, ministre de la coopération, estime pour sa part, que cet accord global serait suivi par des négociations concernant les trois principaux axes (social, économique et politique). « La Tunisie est désormais un partenaire privilégié de l'Europe. Les

négociations vont porter sur les points déjà cités dans cet accord », a-t-il ajouté. En réponse aux questions du journal Le Temps, concernant la libéralisation des services et de l'agriculture (secteurs représentant les deux tiers de notre PIB), le ministre prévoit que « le secteur des services ainsi que le secteur agricole seraient spécialement concernés dans le cadre du cadre économique. Nous allons fixer un agenda des négociations concernant ces deux volets. Ces négociations vont concerner plusieurs parties prenantes. Le démarrage est prévu pour le début de l'année prochaine ». Dans le même ordre d'idées, le ministre estime que le démarrage de ces négociations va coïncider avec l'adoption du nouveau code d'investissement qui serait fin prêt d'ici la fin de cette année et qui devrait être voté à l'Assemblée Constituante début janvier 2013. Et ce n'est pas tout pour le ministre de la Coopération et de l'Investissement qui insiste pour que la Tunisie compte de plus en plus diversifier ses partenaires. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les rencontres avec les pays arabes, ceux du Golf spécifiquement. « Les budgets alloués à la promotion de la Tunisie comme site d'investissement seraient de plus en plus renforcés »,

a-t-il expliqué. Serait-ce le cas ?

Ce que veut l'Europe !

Selon, Antonio Tajani, Vice président de la Commission Européenne, l'Europe va honorer ses engagements envers la Tunisie avec son soutien financier et technique. Une aide, qui selon certains observateurs demeure en deçà des attentes. La Tunisie ne bénéficie que du 1/20ème des aides débloquées pour l'Egypte par exemple. Antonia Tajani, répond que les aides fournies à la Tunisie est les plus importantes dans la région, en pourcentage par rapport au PIB sans, quand même, avancer des chiffres. En revanche, Tajani, estime que la Tunisie (devenue un partenaire privilégié avec l'Europe) devrait de plus en plus fournir d'efforts pour encourager les investissements européennes. En marge du Carrefour des Affaires et de la Technologie (CAT 2012), il résume les souhaits de la partie européenne en trois phrases. Mais, avant tout il précise qu'il n'est pas là pour parler aux noms des différents pays de l'Europe, mais, entant que représentant de la Commission Européenne, il estime que « la Tunisie devrait garantir une stabilité de la sécurité, - condition sine qua non -, de la confiance qui est à la base du

A noter:

Un accord d'association jamais entré en vigueur ! La Tunisie a signé en 1995 un accord d'association avec l'Union Européenne. 17 ans plus tard, cet accord n'est jamais entré en vigueur. Et ce en raison de plusieurs « défaillances incontrôlables », selon les propos de Touhami Abdouli.

commerce et de l'investissement ». Pour Tajani, la Tunisie devrait définir et mettre en œuvre une politique claire et cohérente dans tous les domaines qui affectent l'industrie et les affaires en général, « en assurant une coordination efficace entre les différents ministères concernés », a-t-il précisé.

La Tunisie devrait, selon Antonio Tajani, créer un environnement réglementaire favorable à l'entreprise, principalement pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui génèrent la plupart de la croissance économique et de l'emploi pour la partie européenne. « Pour cela, il faut penser à la qualité de la réglementation, la minimisation de la bureaucratie, la simplification ; en somme tous les éléments nécessaires pour la "libération de l'énergie des entreprises" », a-t-il précisé, tout en ajoutant que « Nous sommes prêts à travailler avec vous et nous l'avons fait déjà dans le cadre de la coopération Euro-méditerranéenne ».

L'agriculture et les services dans tout cela !

Ce sont à peu près les dossiers les plus brûlants dans les négociations entre la Tunisie et l'Union Européenne. Ces deux secteurs devraient connaître une ouverture progressive aux

investisseurs étrangers à l'instar du secteur industriel. Or, de l'avis de certains économistes, ces deux secteurs qui génèrent les deux tiers du PIB national, ne sont ni aptes ni capables de faire face à l'offensive des capitaux étrangers et surtout de concurrencer les produits européens. Les partis de mouvance socialiste et les partis de gauche sont les premiers à signaler ce problème. La réponse gouvernementale, habituelle, estime que ces deux secteurs seront de plus en plus mis à niveau pour être mieux préparés à la concurrence. Cette démarche est soutenue par certains arguments qui disent que l'agriculture tunisienne ne serait pas affectée. Au contraire les exportations agricoles tunisiennes seraient renforcées à l'instar des dattes, des huiles d'olive et les produits biologiques ou la Tunisie bénéficie des facilités d'accès (grâce à un système de quotas). Même constat pour le secteur des services. Selon les défenseurs de cet accord, les services ne vont pas connaître des bouleversements pour la simple raison que les coûts de production en Tunisie sont largement inférieurs (au moins 6 fois) aux coûts de production en Europe spécialement dans les services dans le domaine des TIC, les services médicaux... Mais quid des autres services ? Les économistes sont unanimes pour dire que la mise à niveau des services à l'instar de la restauration, la finance (qui est déjà ouverte) et d'autres services, s'avère primordiale pour conserver les milliers d'emplois que génèrent ces branches d'activité. Quoi qu'il en soit, les prochaines négociations vont de plus en plus apporter plus de précisions. Une question s'impose.

Seront-nous assez intelligents lors de ces négociations ?

Bientôt une zone de libre échange entre le Maroc et l'Europe

Le Royaume Chérifien ayant déjà son statut de partenaire privilégié aura prochainement une zone de libre échange avec l'Europe. Selon une information parue sur le site web www.statut-avance.com, Bruxelles ouvrira bientôt le bal pour des négociations avec le Maroc en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi. Des progrès « significatifs » ont été déjà réalisés par l'Union européenne (UE) avec le Maroc pour de la mise en place d'une zone de libre-échange complète et approfondie. « En cas de conclusion du dit accord de libre-échange, le Maroc sera le premier pays à prétendre à une zone de libre-échange avec le marché communautaire. D'autres pays de la rive sud de la Méditerranée, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, pourront emboîter le pas au royaume chérifien », indique-t-on dans ce site.



Le secteur des services ainsi que le secteur agricole seraient spécialement concernés dans le cadre du cadre économique », a annoncé Ridha Bettaeib, ministre de la Coopération internationale et de l'Investissement.



Nous sommes prêts à travailler avec vous et nous l'avons fait déjà dans le cadre de la coopération Euro-méditerranéenne » a déclaré Antonio Tajani, Vice président de la Commission Européenne.



Ce statut va nous permettre d'être de plus en plus compétitifs et d'apprendre des entreprises étrangères qui vont s'installer en Tunisie », estime Wided Bouchamaoui, Présidente de l'UTICA.



Le chiffre



4,5% de croissance en 2013

Le gouvernement Jebali table sur un taux de croissance de 3,5% en 2012 et 4,5% pour l'année 2013. Est-ce raisonnable plutôt illogique? Vu les circonstances actuelles et malgré l'amélioration relative de la conjoncture économique et ce en comparaison avec l'exercice 2011, tabler sur un taux de croissance de 4,5% nous paraît utopique et irraisonnable d'autant que les équilibres économiques du pays font encore défaut. Un combat amer corroborant en ce sens où le gouvernement vit encore à des années-lumière loin de toute réalité.

Y.G.A

Fait marquant

Le fait marquant de la semaine concerne sans nul doute le soulèvement populaire de la ville de Siliana. En dépit des vrais-faux problèmes annoncés par le gouvernement, l'origine économique et sociale de la sédition en est la preuve irrévocable. Même si Siliana n'est pas la seule région défavorisée, la répartition inégale de la richesse, l'absence de projets productifs notamment dans le secteur agricole, le chômage excessif dans la région qui frôle les 66%, sont les facteurs déclencheurs de l'émeute survenue à l'Ouest du pays. Un redéploiement du schéma de développement s'impose. En effet, pour l'exercice 2013 et d'après le projet initial de la loi de Finances, il ne faut pas espérer mieux en matière de dépenses de développement. On n'est pas sorti de l'auberge!

Y.G.A

Lexique

Chômage frictionnel ou naturel :

taux de chômage jugé incompressible. Il est dû aux difficultés qu'il existe pour qu'à tout moment tous les offreurs de travail trouvent un emploi et tous les demandeurs de travail trouvent des travailleurs correspondant aux emplois proposés. Il est donc dû à des imperfections de l'information sur le marché du travail. On emploie le terme naturel en référence à la théorie du taux de chômage naturel de Milton Friedman, qui a formalisé la notion de chômage frictionnel.



Bibliothèque



Le prix de l'inégalité

Par Joseph Stiglitz

Son livre à paraître est consacré à l'un des grands sujets de l'économie actuelle et curieusement assez peu traité : Les inégalités. Dans ce livre majeur Joseph Stiglitz explique comment les inégalités ont ainsi prospéré dans le monde depuis près de 20 ans. Et pourquoi ces

tels écarts de richesses entre les plus riches et les plus pauvres sont à la fois inacceptables socialement et extrêmement dangereux économiquement. En effet Stiglitz démontre magistralement qu'il n'y aurait sans doute jamais eu la crise de 2007 si les classes pauvres et moyennes américaines notamment avaient vu leur pouvoir d'achat augmenté régulièrement (il stagne voire décroît aux Etats Unis depuis 2 décennies). Contrairement à la doxa libérale qui pense que moins l'Etat intervient pour réglementer mieux se porte l'économie, l'auteur démontre que c'est précisément cette absence de régulations qui a provoqué la crise. De même contrairement à la doxa libérale qui prétend que l'argent ruisselle spontanément des plus riches vers les plus pauvres, la richesse s'est concentrée en un glacis détenu pour l'essentiel par 1% des habitants du globe. Un livre qui bien entendu non content de dénoncer et d'expliquer, toujours avec un remarquable sens pédagogique, propose de solutions et surtout d'autres alternatives à un système économique mondial qui, s'il n'est pas profondément réformé, risque l'effondrement.

Prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, Professeur à Columbia, ex directeur de la Banque mondiale et conseiller de Clinton, est sans conteste l'économiste le plus respecté et le plus lu au monde. L'un des rares à avoir, depuis une dizaine d'années, tiré la sonnette d'alarme sur les dérives de la financiarisation de l'économie et les dangers de ce qu'il a appelé le fondamentalisme du marché. Auteur de best-seller dont le dernier : Le Triomphe de la cupidité s'est vendu à 50 000 ex en grand format.

Portrait

Mohamed HADDAR



Professeur des Universités, Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG), TUNIS. Coordonnateur du Réseau de chercheurs "Analyse Economique et Développement (AED)", Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Président de l'Association des Economistes Tunisiens (ASECTU). Directeur du laboratoire de Recherche : Prospective, Stratégie et Développement Durable (PS2D), (www.ps2d.com) de la FSEGT. Fonctionnaire des Nations Unies (1988-2002) et Doyen de la FSEGT (2002 - 2005). Auteur de plusieurs dizaines d'articles sur la croissance, la gouvernance, le développement humain, la monnaie, l'investissement privé, la coopération Nord Sud, la dette extérieure, Banque et Finance, Migration et développement, ... Auteur de plusieurs ouvrages dont "Les OMD et le Maghreb", "La Politique Européenne de Voisinage et les pays maghrébins", Macroéconomie (Deuxième Edition). Auteur de plusieurs cours publiés par la Faculté des sciences économiques et de gestion de

Tunis tels que : Economie Internationale, Comptabilité nationale, introduction à l'économie, croissance monnaie et finance, Politiques économiques.

Travaux de recherche et publication :

Articles. Auteur de plusieurs dizaines d'articles sur la croissance, la gouvernance, le développement humain, la monnaie, l'investissement privé, la coopération Nord Sud, la dette extérieure, Banque et Finance, Migration et développement.

Ouvrages. 2009 1. Les OMD et le Maghreb. 2008 2. La Politique Européenne de Voisinage et les pays maghrébins (320 pages), Imprimerie Nationale Tunis. 2006 3. Macro-économie (Deuxième Edition) (690 pages), CPU Tunis. 2002 4. Politiques macro-économiques (322 pages), Centre de Publications Universitaires CPU, Tunis. 2001 5. Macro économie : Analyse des comportements (249 pages), CPU Tunis. 1999 6. Macro-économie, (285 pages), CPU Tunis.

A la loupe

Les « sukuks » islamiques s'invitent chez nous

Le nouveau gouvernement tunisien chapeauté par les islamistes dits « modérés » développe la prolifération des produits islamiques en avant. Même si les Tunisiens sont encore profanes en matière de culture de la finance islamique, cette branche de la finance qui connaît un essor considérable en occident s'installe peu à peu chez nous. Le ministère des finances a annoncé récemment que le budget de l'Etat au titre de l'exercice 2013 sera financé par les sukuks islamiques à hauteur de 1000 millions de dinars MDT. Voyons ce que veut dire les sukuks islamiques.

Selon le site Vernimmen, le skuk est un terme de la finance islamique. C'est un produit obligatoire islamique qui est pour la Finance islamique ce que les Asset backed securities (ABS) sont pour la finance conventionnelle. Il a une échéance fixée d'avance et est adossé à un actif permettant de rémunérer le Placement en contournant le principe de l'intérêt. Sans surprise, les Sukuks sont structurés de telle sorte que leurs détenteurs courent un Risque de crédit et reçoivent une part de profit et non un intérêt fixe et commun à l'avance comme dans un ABS. Les produits sous-jacents des Sukuk peuvent être représentés par des contrats tels l'Ijara, la Musharaka ou la Mudharaba.

Par ailleurs et selon Wikipédia : « Les sukuks sont des certificats d'investissement conformes aux préceptes religieux issus du Coran

interdisant aux fidèles directement le prêt à intérêt (riba). Ils consistent pour la banque à acheter un bien et à le revendre immédiatement à un prix majoré au client, qui rembourse alors selon un échéancier sur lequel les deux parties se sont entendues. Ils sont en quelque sorte l'équivalent, dans la finance islamique, des obligations dans la finance occidentale.

Un sukuk correspond à un projet déterminé. Les profits versés annuellement correspondent aux gains que ces projets devraient générer. Juridiquement, il s'apparente au titre de propriété (quote-part) d'un actif générateur de flux financiers.

Un sukuk n'est pas, comme pour les obligations conventionnelles, fondé sur une émission de dette. L'investisseur finance un actif tangible qui va fournir un revenu stable pendant une certaine période.

Les fonds recueillis auprès des investisseurs sont transférés vers une société dédiée appelée SPV (Special Purpose Vehicle) qui va se charger de réaliser les investissements et de recueillir les revenus de ces placements pour les transférer ensuite aux investisseurs. En 2000, le volume des sukuk émis a été estimé à 97,3 milliards de dollars US par Moody's. Les principaux pays d'émission sont la Malaisie, le Bahreïn, le Qatar, les Emirats arabes unis, l'Arabie saoudite et le Pakistan. »



Bio production:

Les ferments d'un créneau stratégique fiable



La Tunisie s'essaie à la bio production, un domaine très pointu mais non moins éminemment porteur. La question est donc de savoir quelles opportunités il offre à notre pays, quels sont nos atouts et quels sont les obstacles qui en freinent le développement.

Ces questions ont été abordées avec des spécialistes tunisiens du domaine, lors de la conférence Internationale sur la Bioproduction tenue récemment à Sfax dans le cadre des activités du projet européen BioProtech, financé par l'Union Européenne et coordonné par le Centre de Biotechnologie de Sfax avec cinq autres partenaires européens de renommée internationale dans le domaine des biotechnologies et du transfert de technologie.

Comme l'a précisé le professeur Hamadi Ayadi : « Le projet bioprotech vise à renforcer les capacités technologiques des centres de biotechnologie de Sfax en ce qui concerne la fermentation mais aussi la génomique, une partie de la nanotechnologie ainsi que la bio sécurité, domaines qui enregistrent une évolution appréciable et que nous souhaiterions maîtriser et implémenter aux centres de biotechnologie de Sfax, c'est-à-dire au niveau de l'industrie et d'autres institutions universitaires. Pour cela, le projet bioprotech prévoit d'autres actions en matière de transfert technologique, d'innovation et de valorisation des résultats de la recherche. »

Espace de marketing

La conférence de Sfax a comporté des sessions scientifiques sur les nouvelles technologies mais aussi des sessions consacrées à la détection des opportunités qui se présentent aujourd'hui ainsi qu'à la réflexion sur la stratégie à adopter pour préparer la phase de transition de la recherche. Il serait utile de savoir à ce propos, que de nombreux projets relevant du domaine de la biotechnologie, conçus dans les centres de recherche et les laboratoires en Tunisie sont susceptibles de valorisation à l'échelle industrielle, ce qui constitue l'un des objectifs de la conférence qui espère tirer profit de l'expérience des experts et des responsables de plateformes et de centres de bio production, étrangers présents, mais surtout servir de catalyseurs aux parrainages industriels à travers les rencontres B2B, liées notamment aux domaines des industries agroalimentaires et pharmaceutiques, entre les auteurs de projets et les investisseurs potentiels. En effet, la meilleure voie passante, pour ne pas dire quasiment l'unique

opportunité pour résorber les 200 docteurs en biologie en situation de chômage ainsi que les 400 autres en cours de formation, est la création d'entreprises innovantes basées sur les résultats de recherches tunisiennes.

Domaine porteur

Dans le domaine de la biotechnologie, les projets qui réussissent leur transition vers la phase d'industrialisation sont considérés au bout du compte comme hautement rentables, en dépit des aléas. L'exemple de la France est à ce propos fort significatif : d'après le professeur Pierre Tamborin, la France qui avait, à tort, boudé ce pôle a fini par avoir l'heureuse initiative de mettre le paquet pour se rattraper. Elle n'a pas eu à le regretter, puisque l'expérience française est très concluante, même si elle a commencé assez tardivement, à la fin des années 1990. En effet, la France s'est vue récompensée par la réussite de 75 projets sur 200. Contrairement, à ce que l'on serait tenté de penser, ce bilan est très positif, dans la mesure où, dit-on, la réussite d'un seul projet sur quelques dizaines peut compenser toutes les dépenses engagées par le secteur public pour l'ensemble des projets.

Atouts de la Tunisie

D'après les experts, il est incontestable que la Tunisie peut se prévaloir d'atouts appréciables dans le domaine, à savoir les ressources humaines qualifiées, la profusion des projets de recherches, les centres de biotechnologie et la biodiversité.

Rôle du secteur public

Il n'en demeure pas moins vrai que l'option pour ce pôle est une aventure risquée et une entreprise de longue haleine dont les résultats sont paradoxalement aléatoires en dépit des investissements lourds qu'ils nécessitent. C'est la raison pour laquelle, le secteur public, à l'instar de ce qui se passe aux Etats Unis et au Japon, pays leaders dans le domaine, doit s'investir en consentant les investissements indispensables pour mettre en place les plateformes technologiques, mises par la suite et à titre gratuit à la disposition des entreprises, lesquelles, cerise sur le gâteau, bénéficient de fonds d'amorçage destinés à lancer leur démarrage. Par contre, dans les pays où le secteur

public, manquant de moyens ou de motivation, à l'exemple du Portugal, le secteur de la biotechnologie s'empêtre dans les difficultés.

Course d'obstacles

Pour le moment, les promoteurs de projets en Tunisie se heurtent d'abord à l'incompréhension et à la réticence des institutions financières publiques, ce qui explique, entre autres, l'absence de fonds d'amorçage. Le cas de la professeure Souad Rouiss, maître de conférence et promoteur de projet est à ce propos symptomatique de « l'abandon » dont souffrent ses homologues. Co-fondatrice d'une start-up basée sur la production de kits de diagnostic pour applications vétérinaires et humaines permettant un diagnostic précoce de maladies comme le cancer, projet qui a remporté le premier prix décerné par une délégation d'hommes d'affaires américains, a vu ses négociations avec la SAGES arriver à une impasse à leur stade final : « Parce que nos investisseurs se comportent non pas comme des capitaux-risques mais bien comme des banquiers en exigeant la confirmation de bonnes intentions. » Elle assimile, de ce fait, les démarches entreprises par un promoteur de projet en Tunisie à une course d'obstacles. Sa seule consolation pour le moment est d'avoir bénéficié de trois mois d'incubation aux Etats Unis et d'avoir acquis une expérience, en préparation de business-plan et en coaching, expérience qu'elle compte exploiter pour aider à créer un environnement favorable à la promotion de l'entrepreneuriat au niveau des institutions universitaires.

Une race à enfanter

D'après l'ingénieur général Nouredine Abbès, le handicap, quoique majeur, n'est pas exclusivement financier, tant il est vrai que le domaine de la biotechnologie se caractérise par sa singularité, sa finesse et ses spécificités. La réussite dans ce domaine doit passer nécessairement par un long processus de mûrissage et par une étape cruciale et fondamentale qui est l'étape intermédiaire. Au cours de cette étape, le rôle de professionnels pluridisciplinaires et polyvalents alliant une solide formation en sciences et en technologies à la connaissance

parfaite des arcanes de l'entrepreneuriat, du management de l'entreprise et de l'innovation est déterminant. Il s'agit d'une race de professionnels à qui leurs compétences multiples confèrent l'aptitude à anticiper les difficultés susceptibles de surgir au cours de la période de mutation du projet, de l'idée à une réalisation industrielle, et à rectifier le tir, le cas échéant. Le dit processus est ponctué en effet de risques, au cours de cette étape connue sous le nom de « vallée de la mort » pendant laquelle le taux de passage des projets de l'idée à la réalisation se situe autour de 05% seulement. Or, toujours selon Nouredine Abbès, ce type de professionnels fait à présent défaut en Tunisie où la mobilité des compétences entre le milieu scientifique et industriel n'est pas encore une pratique d'usage. Cet avis rejoint en quelque sorte celui du professeur Hamadi Ayadi qui estime que si l'Etat tunisien a investi dans la formation, il n'en a pas fait autant pour promouvoir la production industrielle et motiver les investisseurs.

Question de mentalité

Pour leur part les investisseurs et les détenteurs de capitaux ne sont pas mesurés d'engager d'investissements lourds pour financer des travaux de recherche qui non seulement peuvent s'étendre dans la durée mais sont de surcroît, aléatoires. A cela s'ajoute l'attitude fort prudente et réticente de nos investisseurs tant qu'il y a un manque de visibilité et de garanties. Ils ont toujours le même le réflexe : ne s'engager que lorsqu'il s'agit « d'un produit figé sur lequel enchaîner, alors que le pays a besoin de visionnaires et d'éclaireurs expérimentés »

Premiers jalons

De l'avis de tous les experts présents à la conférence internationale de Sfax, relever le défi d'opter pour ce créneau stratégique, nécessite une volonté sincère et un engagement sérieux de l'Etat. Un premier pas a été déjà, franchi, faut-il le préciser, avec la création des centres de biotechnologie dont la vocation initiale était de valoriser le travail de la recherche et qui poursuivent leur action de recentrage dans le sens du développement des procédés, de la création d'entreprises donc de richesses et d'emplois.

Endettement du secteur hôtelier : comment éponger les 3411 MD et trouver la formule appropriée !

L'endettement des hôtels est un véritable problème et un boulet que traînent hôteliers et banquiers. La pratique des prix faibles, des coûts d'intrants en forte croissance avec compressibilité limitée, un faible taux d'épargne et un lourd fardeau de la dette n'ont pas laissé une marge de manœuvre aux professionnels du secteur. La banque centrale a dénombré 120 il y a deux ans et attendant, le compteur tourne toujours et on est arrivé à un chiffre de 3000 milliards d'endettement. Tout le monde sait que cette somme ne sera jamais acquittée. Les banques le savent et on attend toujours une issue à ce problème. De 1983 à 2010 l'encours total de la dette a pratiquement explosé, passant de 178 millions de dinars à plus de 3411 millions. Déjà en 2003, la Banque mondiale signalait avec inquiétude que 17 % du financement bancaire est accaparé en Tunisie par des hôteliers insolubles. L'endettement entrave le développement du tourisme tunisien, cause le bradage des prix, empêche l'amélioration des prestations de service et contribue par voie de conséquence à ternir l'image de marque de la destination. Les solutions tardent à venir et chaque partie campe sur ses positions et l'on tourne autour du pot. Qui en est responsable ? Quelle est la position de nos professionnels ?

Les professionnels : pour un prix plancher et le paiement en euros

Plusieurs facteurs conjoncturels et structurels ont conduit à la situation de détresse dans laquelle se trouve actuellement le secteur touristique. Face à cette situation, les hôteliers baissent les bras et constatent les dégâts. C'était l'impression qui se dégage des paroles des hôteliers lors de leur assemblée à Hammamet. Un constat d'échec face à ce problème qui n'est pas nouveau et qui se pose depuis belle lurette et avec plus d'acuité, aggravé par les conséquences des événements que nous vivons.

Une politique tarifaire suicidaire

Il n'y a pas de mystère, la Tunisie est commercialisée à des prix très bas. Mme Faouzia Belajouza parlait d'un vrai dumping « les hôteliers pratiquent des prix bas. La politique tarifaire pratiquée actuellement par les professionnels est suicidaire. On vend à 10 euros des hôtels de 4 à 5 étoiles. C'est une fuite vers l'avant qui mène à la faillite. Ce qui se répercute sur la qualité du service et augmente les réclamations. Le tourisme tunisien n'arrive pas à sortir de la spirale infernale du bradage des prix et de la baisse continue des prix. Sahbi Mbarek évoque la faiblesse très apparente des prix moyens par lit loué



comparativement à ce qui est en vigueur dans les pays concurrents du bassin méditerranéen. L'écart est de 1 à 5 entre la Tunisie et la Turquie et de 1 à 3 entre la Tunisie et le Maroc. Il est vrai est qu'entre 1983 et 1990, le prix moyen d'une nuitée n'a augmenté que de 2% contre 13% au cours de la période 1991-1998 et près de 3% au cours de la période 1999-2008. En même temps, le dérapage au niveau des charges est inquiétant surtout depuis 1999 puisque les deux composantes les plus importantes du coût d'une nuitée qui sont les achats et les salaires ont augmenté respectivement de 3% et 9%. » Le kg de pomme de terre se vendait à 500 millimes il y a dix ans. Il a triplé maintenant. L'entretien de l'hôtel est devenu cher. Tout cela rend les charges lourdes et nous ne pouvons pas sortir du cercle vicieux dans le quel nous nous trouvons, celui du produit et du prix. Certes, il faudrait améliorer le produit pour vendre plus cher. Mais comment peut-on améliorer le produit si l'hôtelier n'a pas d'argent. Entre 1983 et 1990, le prix moyen d'une nuitée n'a augmenté que de 2% contre 13% au cours de la période 1991-1998 et près de 3% au cours de la période 1999-2010. En même temps, le dérapage au niveau des charges est inquiétant surtout depuis 1999 puisque les deux composantes les plus importantes du coût d'une nuitée qui sont les achats et les salaires ont augmenté respectivement de 3% et 9%. » s'est interrogé M Habib Bouslama qui ajoute « il y a une véritable main mise des tours-opérateurs sur nos unités. Nous sommes leurs esclaves et ils dictent leurs prix. Malheureusement plusieurs cèdent à leurs offres et à leurs tarifs bas » Les hôteliers, en

difficultés financières, n'avaient pas beaucoup de choix : des services de qualité de plus en plus médiocre, des salaires de plus en plus bas, et le non-remboursement des dettes contractées auprès des banques et de l'Etat. L'effet ne pouvait qu'être négatif sur le secteur touristique. Côté promotion, M. Mongi Guedas a appelé à une régionalisation de la commercialisation du produit touristique et sans bonne promotion, on ne pourra pas attirer des touristes et améliorer notre chiffre d'affaires. Ainsi chaque région pourra multiplier les gestes commerciaux dans les foires, les salons et les journées touristiques. Notre tourisme a besoin d'image pour sortir des sentiers battus et retrouver sa vitesse de croisière

Révision des prix

Le manque de vision et de professionnalisme, a amplifié les difficultés du secteur déjà perceptibles depuis le début des années 2000. Il s'en est suivi un développement d'unités de haut standing du type quatre et cinq étoiles mais offrant les services d'un trois étoiles au plus. 600 hôtels de tourisme sont classés par l'administration du tourisme, un classement qui, à quelques exceptions près, ne répond pas aux normes internationales et ne répond pas aux attentes des consommateurs. Des études ont prouvé qu'une centaine d'hôtels - 82 pour être précis - doivent quitter la scène. Gérés par des non-professionnels, ils ont fait beaucoup de tort au secteur en vendant à prix bas. Mais doit-on croiser les bras ? Comment faire pour augmenter nos recettes et augmenter nos prix ? « Vendre un 5 étoiles à un prix de 3 étoiles, c'est inadmissible. Cela ne peut que se répercuter sur les prestations hôtelières et c'est

le cercle infernal : petit prix, mauvais service, réclamations. Ces prix cassés portent atteinte à la qualité du produit et là les hôteliers doivent faire marche arrière et remettre sur le marché un produit de qualité irréprochable qui trouvera preneur car la qualité se paie et les touristes sont avides de bons produits. Il ne suffit pas de remplir son unité quel que soit le prix » souligne M Zakaria Zgolli. Il est vrai que les hôteliers n'ont pas pu s'imposer des solutions volontaires et solidaires. L'exemple le plus révélateur est l'accord d'un prix minimum pratiqué. Ainsi et afin de contrer l'hégémonie de l'action des TO, certaines fédérations de l'hôtellerie ont décidé de fixer un prix de vente plancher pour chaque catégorie d'hôtel. Bien qu'il soit consensuel, ce prix est resté théorique, car aucun hôtelier ne s'y est réellement conformé (raisonnement à court terme et opportuniste de leur part). Pour sortir de ce bradage disait Mme Belajouza « il faudrait instaurer une grille tarifaire nationale unique destinée à contrer l'hégémonie de l'action des TO. Cela signifie qu'en l'adoptant, tous les hôtels de la même catégorie y adhérant doivent appliquer le même tarif. Il faudrait un prix plancher. Les hôtels de 5 étoiles ne devront pas offrir de chambre par exemple à un tarif inférieur à un prix de 100 dollars tandis que les hôtels de moindre catégorie devront proposer un tarif d'au moins 30 dollars. Le temps est venu de fixer un prix plancher pour que tout le monde puisse survivre et faire de l'argent » Mais nos hôteliers sont -ils capables de respecter cette grille ? Il est vrai que les hôteliers n'ont pas pu s'imposer de solutions volontaires et solidaires. Bien qu'il soit consensuel, ce prix risque de rester théorique,



Faouzia Belajouza



Naceur Bouricha



Mongi Guedas



Haykel Akrouf



Habib Bouslama



Sahbi Mbarek

car certains hôteliers ne se conforment à aucun raisonnement à court terme et opportuniste de leur part. Une autre solution c'est le paiement en euros au lieu en dinar c'est le vœu des hôteliers Naceur Bouricha et Mohamed Ali Miled « Une manière d'améliorer nos recettes. Nous devons suivre les Marocains et les Egyptiens qui exigent des TO le paiement en euros »

Non aux sociétés de gestion des actifs des unités hôtelières

Sous l'effet de la croissance, les flux de crédits contractés annuellement pour financer les investissements et la croissance, les hôtels ont fini par accumuler un encours d'endettement vis-à-vis du système bancaire relativement important. Quel que soit le ratio considéré, on relève une augmentation sensible et inquiétante du

nombre d'années requis pour rembourser la dette. Au cours de la période 1983-1990 il fallait 17 mois de chiffres d'affaires, 40 mois de valeur ajoutée et 13 ans d'épargne pour éteindre la dette. Au cours de la période 1999-2004, il faudrait 33 mois de chiffres d'affaires, 65 mois de valeur ajoutée et 14 ans d'épargne. Le phénomène de l'endettement prend de l'ampleur que l'actuelle crise du secteur n'a pas arrangée. Quant aux sociétés de recouvrement des dettes, créées à cet effet, elles n'arrivent pas à remédier au problème. Pour cela, une étude a été menée durant six mois (décembre 2011-juin 2012) par le ministère du Tourisme en collaboration avec le ministère des Finances, la Banque centrale de Tunisie et la Banque Mondiale. Parmi ses recommandations, la création d'une société de gestion des actifs des unités hôtelières

souffrant d'un fort endettement, idée inspirée d'expériences étrangères confrontées au même problème. « Ladite société explique Habib Bouzlama aura de larges prérogatives dans ce domaine. Elle collectera les informations sur l'endettement du secteur pour vérifier les dettes recouvrables et non-recouvrables et faire leur rééchelonnement. Ce fonds d'investissement a pour vocation essentielle le rachat des dettes des 120 unités endettées auprès des banques tunisiennes à un prix déjà négocié qui ne dépassera pas le quart du montant de dette. Ce fonds agira en société de gestion d'actifs. Il peut ainsi devenir propriétaire des hôtels en termes de gestion, de vente ou de fermeture. Ce projet, d'après les experts de la banque mondiale et le ministre du Tourisme, a été déjà entériné lors d'un conseil interministériel

et il sera bientôt soumis à l'ANC » Ainsi comme l'a expliqué Mme Belajouza un hôtel de 15 milliards pourra être liquidé à 2 et à 3 milliards. Le bénéficiaire final c'est la banque. Zakaria Zgolli s'est interrogé sur le propriétaire de cette société qui aura, selon lui, plusieurs prérogatives. « Qui est derrière ce fonds ? Qui va le financer ? ». Bref tous les hôteliers étaient contre cette procédure. Les solutions existent à la condition qu'un dialogue franc, direct et constructif s'instaure entre les différentes parties pour remettre les hôtels en difficultés sur pied et comme l'a affirmé un hôtelier, ces sociétés de gestion risquent de s'approprier de la moitié de notre parc national hôtelier. Nous n'avons pas pendant un demi-siècle créé une industrie pour la laisser maintenant filer de nos mains et devenir spectateur dans notre propre pays.

L'endettement des entreprises hôtelières tunisiennes selon le cabinet d'expertise comptable de Néjiba Chouk

L'endettement du secteur hôtelier est un problème vieux de plus de 20 ans. C'est un problème qui oppose les opérateurs du tourisme aux opérateurs des finances (les banques). Les banques attribuent leurs difficultés de liquidité à l'importance des créances impayées du secteur touristique enregistrées dans leurs livres. Suant aux hôteliers, ils attribuent leurs endettements, la baisse de leur rentabilité et la baisse de leur capacité de remboursement à des pratiques bancaires non conformes aux dispositions réglementaires au niveau du taux d'intérêt appliqué aux hôteliers aux méthodes de calcul et de perception des intérêts entraînant des augmentations exponentielles irrégulières de leurs dettes. Au 31 décembre 2010, les crédits en cours des hôtels et restaurants tels que publiés par le système bancaire s'élèvent à 3411 millions de dinars soit 7,9% des crédits en cours de l'ensemble de l'économie. Entre 2006 et 2010, les encours des crédits des hôtels et restaurants ont enregistré une augmentation égale à 139 millions de dinars soit 4,2% contre une augmentation des investissements pour la même période égale à 19% en passant de 6066.7 millions de dinars à 7219.3 millions de dinars. Ce qui reflète l'effort des professionnels pour réduire l'endettement malgré les effets de la crise financière mondiale. Les créances classées du secteur hôtels-restaurants ont été arrêtées au 31 décembre 2010 à 1924 millions de dinars contre 1928 millions de dinars en 2006 enregistrant une réduction nette égale à 4 millions de dinars. Les créances impayées et contentieuses du secteur touristique à la fin de 2010 s'élèvent à 648 millions de dinars soit 19% du total des crédits encours contre 684 millions de dinars soit 20,9% des crédits encours en 2006 enregistrant une baisse égale à 36 millions de dinars. En application de la réglementation relative à la division des risques et le suivi des engagements, l'endettement du secteur touristique arrêté au 31 décembre 2010 à 3411 millions de dinars. En 2011, les créances impayées et en contentieux ont été actualisées à 835 millions de dinars soit 23% des crédits en cours du secteur contre une moyenne nationale égale à 12%.

Un taux d'intérêt excessif

Le taux d'intérêt appliqué par les banques de développement aux entreprises hôtelières entre 1988 et 1996 a été fixé à 15% permettant aux banques de dégager une marge égale à 6,97% alors que la marge maximale autorisée par la circulaire de la BCR était fixée à 3%. Cette infraction se traduit financièrement par une surfacturation irrégulière d'intérêts égale à 19,8% du montant total des intérêts facturés par les banques au cours de la période 1988 à 1996 estimée à 176.1 millions de dinars. Les contrats de crédits établis par les banques de développement stipulent le paiement des intérêts d'avance et ce en infraction des dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 91-22 en date du 17 décembre 1991, qui disposent que les intérêts à long terme sont payables à terme échu et décomptés à partir de la date à laquelle le compte du bénéficiaire a été crédité. Cette irrégularité est aggravée par l'application de la formule de détermination des intérêts payables à terme échu au lieu de la méthode de l'intérêt rationnel définie par l'article 20 de la même circulaire. Cette double irrégularité correspond à la perception d'avance des intérêts conventionnels majorés des intérêts sur les intérêts conventionnels. Ce qui se traduit financièrement par une

surfacturation irrégulière d'intérêts égale à 12% des intérêts facturés depuis 1988 estimée à 817.7 millions de dinars.

Capitalisation des intérêts et des intérêts de retard impayés

Jusqu'à 2000, la capitalisation des intérêts était interdite en application de l'article 1099 du COC qui stipule ce qui suit « est nulle entre les parties, la stipulation que les intérêts non payés seront à la fin de chaque année, capitalisés avec la somme principale et seront eux-mêmes productifs d'intérêt. Sur le plan financier, cette infraction se traduit par une surfacturation irrégulière d'intérêts estimée à 50% des intérêts facturés par les banques avant l'amendement de cet article le 20 juin 2000 soit 1014.2 millions de dinars. En application des dispositions de l'aliéna 1 de l'article 1098 du code des obligations et des contrats et de l'article 26 de la circulaire de la BCT n° 91-22 du 17 décembre 1991, le taux d'intérêt bancaire est un taux annuel. Il doit être appliqué lorsque le remboursement se fait à la fin de chaque année. Or les banques se font payer sur la base de périodes inférieures à une année. Le taux d'intérêt appliqué aurait dû être remplacé par un taux dit « Taux équivalent » qui permet d'obtenir l'égalité entre l'intérêt capitalisé des échéances payables au cours de l'année et le montant obtenu par un paiement unique à la fin de l'année. Ce qui n'a jamais été appliqué par les

taux de référence n'ont pas été systématiquement répercutés sur les taux de référence ni systématiquement répercutés sur les taux appliqués sur les créances impayées. Ce qui a augmenté illégalement les encours des crédits. D'autres irrégularités ont été relevées. Si l'on se limite aux quatre plus importantes, la surfacturation totale est estimée à 2212.4 millions de dinars. Or le total des créances classées de tout le secteur touristique arrêté au 31 décembre 2010 n'est que de 1924 millions de dinars.



Zakaria Zgolli

Des mesures à prendre :

Ainsi le secteur bancaire et le secteur touristique souffrent tous les deux de difficultés chroniques très liées. Leur responsabilité est sans aucun doute partagée. En conséquence, toute solution pour être équitable devrait prendre en considération les irrégularités juridiques et financières commises par les banques aux dépens des entreprises hôtelières et fixer ensuite des règles strictes de suivi et de recouvrement. Une mesure doit être rapidement prise. Elle consiste à accorder aux hôteliers une décote sur le montant des impayés à ce jour afin de corriger les irrégularités sus mentionnées. Cette mesure doit être accompagnée par le changement de la vocation des hôtels dont l'emplacement est inadapté à l'activité hôtelière. Ce qui facilite à leurs propriétaires la vente de leur unité et le remboursement de leurs dettes bancaires. Pour les hôtels qui souffrent des problèmes de sous capitalisation du fait de leur statut initial de jeunes promoteurs ou de promoteurs dans les zones décentralisées, la responsabilité de leur endettement est partagée. Elle incombe au législateur qui a fixé pour ces hôtels un schéma de financement inadapté à l'activité capitalistique qu'est l'hôtellerie, au ministère de tutelle qui n'a pas assuré d'une manière suffisante la promotion du secteur et aux banques du fait des irrégularités commises à leur encontre. Le rééchelonnement du solde



des crédits des hôteliers pourra se faire sur une période de 25 ans à l'image de ce qui se passe dans les pays concurrents avec le blocage des intérêts conventionnels dans un compte non productifs d'intérêts à rembourser après paiement du principal. Pour les autres unités en difficultés et jugées irrécupérables, leur vente doit être effectuée sur la base d'appels d'offres internationaux qui s'adresseraient aussi bien à la société de gestion d'actifs qu'à tout autre investisseur intéressé par l'unité. Cette solution permettrait aux banques de récupérer une quote-part plus importante que celle proposée par la seule société de gestion d'actifs et aux propriétaires à savoir les promoteurs, les autres actionnaires dont les Sicars et les banques de récupérer éventuellement une quote-part de leurs investissements et éviter qu'ils ne soient une deuxième fois lésés.

Indexation du taux d'intérêt

Les taux d'intérêts contractuels appliqués par les banques sont soit fixes soit indexés. Dans le cas des taux indexés, les intérêts doivent être corrigés compte tenu de la variation du taux de base (TTM ou taux d'intérêt des emprunts contractés auprès des institutions financières internationales) Au cours de la période 1989-2011, le TTM a baissé de 10 à 3,6%. Entre 1989 et 2003, le libor a baissé de 10,1 à 1,3%. Ces baisses de

...Croissance, emploi, monnaie, IDE...



Dr Ezzeddine Ben Hamida, Professeur de sciences économiques et sociales :

«La création d'emplois n'est pas pour demain !»



La situation économique critique que connaît l'économie nationale interpelle les réflexions des économistes et experts autour des problèmes chroniques et conjoncturels qui entraînent la relance économique. Croissance, emploi, politique de change, Tourisme, IDE..., sont autant d'indicateurs de performance de l'économie nationale. Pour enrichir le débat autour du marasme dans lequel se débat l'économie nationale et entrevoir les plans de sortie de crise, Dr Ezzeddine Ben Hamida propose une analyse approfondie de la conjoncture économique actuelle.

Economia : de prime à bord, que pensez-vous de la conjoncture économique actuelle. D'une part le gouvernement annonce une sortie de crise avec un taux de croissance de 2,2% et une baisse du taux de chômage pour atteindre le seuil de 17,6%. De l'autre côté autre son de cloche, les économistes, les professionnels, une population défavorisée et des demandeurs d'emplois ne voient pas encore le bout de tunnel ?

Ezzeddine Ben Hamida : avant d'aborder le cas de notre pays, il convient tout d'abord de rappeler que la conjoncture économique internationale, depuis la crise des subprimes en 2008, demeure instable et préoccupante. La Tunisie ne vit pas en autarcie, elle est particulièrement insérée dans le commerce international ; pour preuve, notre taux d'ouverture $[(\text{importation} + \text{exportation}) / (2 * \text{PIB}) * 100]$ est d'environ 45% c'est-à-dire près d'un emploi sur deux dépend de nos échanges avec l'extérieur.

Les différents plans de relance qui ont été mis en place par la majorité des pays sujets érodés par cette crise n'ont fait qu'atténuer relativement les effets récessifs de la crise financière sur l'économie réelle ; parler donc de sortie de crise me paraît bien prématuré ! D'ailleurs, le dernier rapport des Nations Unies sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale pour 2012 et 2013 commence son introduction par souligner, comme vous pouvez le lire, « L'économie mondiale au bord d'une nouvelle récession majeure : L'économie mondiale pourrait entrer dans une nouvelle récession majeure. L'activité économique a déjà ralenti considérablement en 2011 et une croissance anémique est attendue en 2012 et 2013 ». Ajouter à tout cela, la crise

d'endettement qui frappe la majorité des pays occidentaux dont certains sont en situation d'insolvabilité (La Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, ... et même la France (près de 2000 milliards d'euros ce qui représente presque 87% de son PIB), nous ne pouvons qu'être pessimistes, à court et moyen terme. Aussi, les plans de relance de 2009 - 2010 de ces pays européens étaient particulièrement médiocres comme en témoigne le tableau n°1 dont je laisserai les commentaires à vos aimables lectrices et lecteurs. A titre de comparaison, le plan de relance du Japon, pour la même période, était de 806 milliards de dollars, de la Chine de 586 milliards d'euros (consacrés principalement aux infrastructures ferrées, routières et portuaires) ou encore des Etats-Unis 780 milliards de dollars, soit 5% de leur PIB.

Pour revenir au cas de notre pays, nous ne nous sommes pas en reste. Notre situation qui a connu une récession sans précédent en 2011 (-1,8%) frôle là encore la catastrophe. Ce marasme économique s'explique en partie, seulement en partie, par la situation internationale. Notre révolution « victorieuse » a eu des conséquences économiques graves qui auraient pu être surmontées si le gouvernement actuel avait entrepris les mesures et les décisions qui s'imposaient.

Les 2,2% de croissance annoncés par le gouvernement sont à mon sens très insuffisants car les attentes sociales sont particulièrement grandes surtout en termes d'emploi; de plus, il s'agit d'une hypothèse de travail pour établir le budget prévisionnel de 2013. Encore faut-il que ces 2,2% de croissance soient créateurs d'emploi ?

Ce qu'il faudrait savoir est que le lien entre la croissance économique et la création d'emploi est très complexe ; il n'est pas direct, ni constant dans le temps : Il dépend de la nature de la croissance et du niveau de ce qu'on appelle les gains de productivité, c'est-à-dire de la quantité de richesse produite avec une quantité de travail donnée. Pour que la croissance soit créatrice d'emploi, il faudrait qu'elle soit de nature extensive, c'est-à-dire une croissance obtenue principalement par l'augmentation du facteur travail. Pour être clair, en cas d'augmentation des moyens de production l'arbitrage devrait se faire au profit du facteur travail et non du facteur capital ; d'où l'importance des facteurs institutionnels (législation du travail, coût de la main-d'œuvre, niveau de productivité et donc de qualification, etc.). La

Il fallait mettre en place une politique budgétaire expansionniste, active, contra-cyclique, en somme une politique de relance par l'investissement

Schéma 2

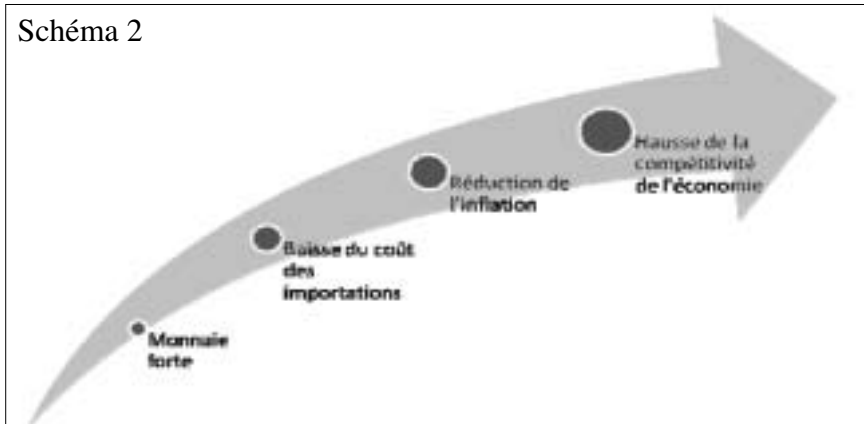
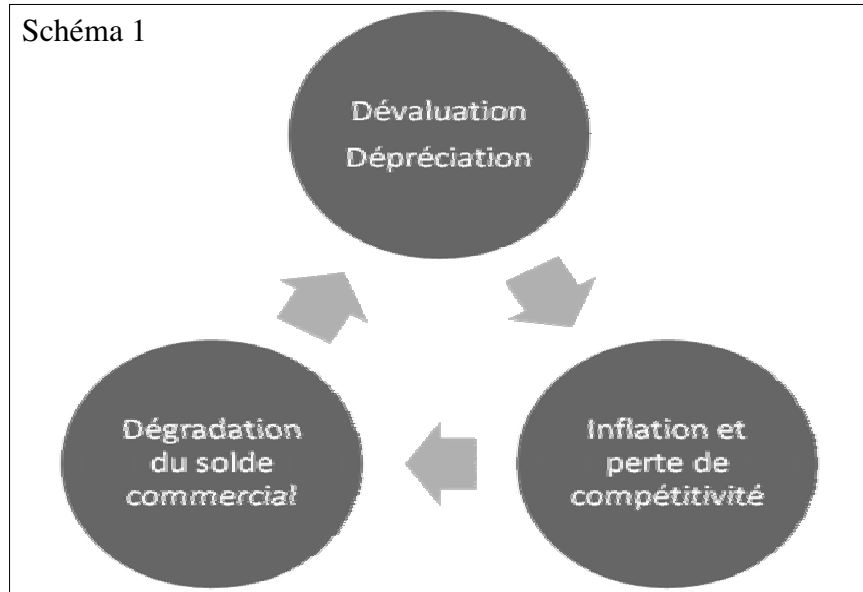


Schéma 1



croissance de la production peut être aussi de nature intensive, c'est-à-dire une croissance obtenue principalement par une utilisation plus efficace, plus efficiente, des forces productives (travail et/ou capital). Dans le cas de la Tunisie, vu la conjoncture économique et politique, je pense que le taux d'utilisation des équipements est faible; aujourd'hui notre appareil productif est en sous-activité ! Par conséquent, la croissance annoncée par le gouvernement ne pourrait être que de nature intensive : les entrepreneurs feraient appel en premier lieu aux heures supplémentaires avant de songer à embaucher ! En somme, la création d'emploi n'est pas pour demain ! Pire encore, notre appareil productif est en partie vétuste et il est urgent de penser à le renouveler et à le moderniser pour rester compétitif et suivre ainsi le progrès et les innovations technologiques ; aussi, nos entrepreneurs arbitreront à coup sûr au profit du capital par conséquent la création d'emploi sera faible et ne concernera majoritairement que la main-d'œuvre qualifiée!

Quelles sont selon vous les mesures d'urgence à même de stimuler la croissance et de créer davantage d'emplois en cette période de crise endogène et celle exogène liée notamment à la crise européenne ?

L'inertie de ce gouvernement, ses petits calculs politiques et le manque de maîtrise de certains de ses membres sont désormais manifestes. Il fallait mettre en place une politique budgétaire expansionniste, active, contra-cyclique, en somme une politique de relance par l'investissement. Pour que cette politique atteigne son objectif, son optimum, et que le principe du multiplicateur keynésien joue pleinement, il faut, obligatoirement, confier les travaux à des entreprises tunisiennes tout en leur imposant l'obligation d'utiliser, dans la mesure du possible, que des produits et des matériaux locaux. Autrement, nous courions deux risques majeurs (j'ai longuement écrit à ce propos, d'ailleurs):

1/ l'argent injecté dans le circuit économique, au prix d'un endettement, ne ferait que relancer, en cas d'importation excessive, l'économie de nos partenaires.

2/ Un endettement excessif pourrait avoir pour conséquence l'aliénation de notre souveraineté : d'après le rapport de la BCT (P.39), notre dette publique est de près de 29 milliards de dinars ce qui correspond à 44,5% de notre PIB ; il est prévu également que cette dette atteigne les 32 milliards de dinars fin 2012. Notre endettement total pour 2011 est de 82 milliards de dinars (dont 54 milliards relevant des agents non financiers) ce qui correspond à 127% du PIB. Notre situation est franchement critique et cette dette pourrait devenir une épée de Damoclès. Les nouveaux emprunts ne doivent surtout pas donc servir à payer les frais de fonctionnement de l'Etat (salaires des fonctionnaires et dépenses courantes) mais ils doivent impérativement, nécessairement, être investis dans un grand programme d'infrastructure (routes, hôpitaux, universités,...). Hélas, trois fois hélas, le gouvernement Jebali a fait tout le contraire : Un gouvernement composé de 86

ministres et secrétaires d'Etat là où la première puissance mondiale, Les Etats-Unis d'Amérique, compte à peine une quinzaine de Secrétaires d'Etat. Pire encore, le locataire d'El Kasbah semble plus préoccupé par l'indemnisation des anciens détenus de son

Plans de relance 2009-2010 des principaux pays européens

(En milliards de dollars* et en pourcentage du PIB)

	France	Espagne	Allemagne	Italie	Royaume-Uni
Total investissement public	11,12(0,4%)	11,1 (0,7%)	10 (0,3%)	1,9 (0,1%)	3,2 (0,15%)
Soutien à la trésorerie des entreprises	19,32 (0,7%)	10,7 (0,7%)	20,8 (0,6%)	0,3 (0,0%)	
Aide aux secteurs	2,78 (0,1%)	4,17 (0,3%)	Nc.	Nc.	1 (0,05%)
Politiques de l'emploi et aides aux ménages	2,78 (0,1%)	8,2 (0,5%)	32 (0,9%)	4,6 (0,2%)	6,12 ((0,29%)
Suppression impôt sur le patrimoine		2,5 (0,2%)			
Baisse de la TVA					16 (0,8%)
Autres			6,67 (0,2%)	2 (0,1%)	
Total	36,1 (1,3%)	34,3 (2,4%)	69,5 (2,0%)	9,0 (0,4%)	26,1 (1,3%)

Source : Tableau construit sur la base de certaines données dans l'article « Comment désamorcer une déflation ? » de Xavier Thimbault in La Lettre de l'OFCE, N°305, décembre 2008.

*Les données initiales sont exprimées en euros, j'ai pris l'initiative, pour la cohérence de l'article, de tout convertir en dollars : En décembre 2008 1 euro = 1,3917 dollars.

TABLEAU 3-5 : RECETTES AU TITRE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS (Engagements)

(En MDT)

Secteur	2007	2008	2009	2010	2011*
Energie	1.359	1.934	1.234	1.317	1.063
Tourisme et immobilier	72	199	85	95	16
Industries manufacturières	486	642	772	574	331
Secteur financier	0	371	0	43	0
Secteur des télécommunications	80	40	154	127	194
Autres	74	213	34	9	5
Investissements directs étrangers	2.071	3.399	2.279	2.165	1.609
Investissements de portefeuille	87	198	78	253	102
Total	2.158	3.597	2.357	2.418	1.711

* Chiffres provisoires.

mouvement que par la relance de l'activité économique et le maintien de l'ordre : conditions sine qua non pour attirer les investissements étrangers et encourager nos entrepreneurs à s'impliquer davantage à la relance économique! Au passage, il est intéressant de savoir que le projet d'indemnisation, qui est déjà à un stade très avancé, coûterait, s'il aboutit, au contribuable tunisien la bagatelle de 25 milliards de dinars. Est-ce raisonnable ?

Pour revenir à votre question sur le chômage, il convient de préciser que sur les 20% de demandeur d'emploi que compte la population active tunisienne, environ 5% sont incompressibles (Il résulte du délai qui sépare le moment où un individu quitte son emploi et le moment où il en retrouve un autre. Jeune

étudiant cherchant son premier emploi, Mobilité géographique, Volonté de changer de métier, Reprise de travail après un congé parental (pour élever ses enfants, assez présent dans les pays occidentaux); il s'agit de chômage frictionnel indispensable pour l'activité économique, particulièrement les activités nécessitant des emplois à temps partiel. Le reste, c'est-à-dire les 15%, sont en gros de deux natures :

- Le chômage conjoncturel, qui est dû à la crise économique mondiale, aux conséquences de la révolution et surtout au climat d'insécurité qui règne dans le pays dont le gouvernement est le premier responsable. La crainte et l'inquiétude paralysent toutes prises d'initiative et découragent les investisseurs.

- Et le chômage structurel, de loin le plus important dans notre cas. Il est dû aux muta-

tions sectorielles, au progrès technique ou encore au vieillissement de l'appareil productif, sans omettre les déséquilibres démographiques et surtout l'inadaptation des qualifications de la main-d'œuvre aux besoins des entrepreneurs. Pour approfondir ce point nous renvoyons vos lecteurs à notre contribution en date du 29 septembre 2012, disponible sur votre site.

Les tensions inflationnistes perdurent et signent et le pouvoir d'achat du consommateur ne cesse de se détériorer. Les récentes mesures d'austérité « bancaires » annoncées par la BCT parviendraient-elles à contenir l'inflation qui a atteint le seuil de 5,7% au mois d'octobre 2012 ?

En partie, oui. Je pense en effet que les récentes mesures prises par le gouverneur de la banque centrale vont dans le bon sens. D'autant plus, les mesures prises concernent

seulement les financements liés à la consommation et non pas les financements destinés à l'investissement. En effet, l'endettement global des particuliers auprès des banques a totalisé, d'après le rapport de la BCT (P.82), 12.461 MDT en 2011 contre 10.705 MDT l'année précédente, soit une progression de 16,4%. Il semble que ce niveau d'endettement en 2012 a été déjà atteint fin août.

Mieux encore, M. Ayari a précisé que « les produits de consommations visés par la réduction sont majoritairement importés et représentent des produits superflus ou accessoires tels que les voitures, les lunettes ou même des produits cosmétiques ». Ces importations sont évidemment de nature à alourdir la balance commerciale du pays, qui est déjà déficitaire de près de 9 milliards de dinars.

M. Ayari a notamment imposé une réserve obligatoire de 50% sur les crédits que supporteront les banques. Concrètement, ceci signifie que les banques ne pourront plus prêter, pour le moment, que l'équivalent de 50% de leurs crédits ; le multiplicateur de crédit, qui mesure la quantité de monnaie qui peut être créée à partir d'un dépôt initial ou d'un prêt, est de 2. Le taux de la réserve obligatoire pour les dépôts inférieurs à 3 mois était seulement de 2% le 1er juin 2011 contre 12,5% un an auparavant (P.66) : Il était urgent donc d'imposer une rigueur « bancaire » pour mieux maîtriser le processus de création monétaire et donc la masse monétaire!

D'ailleurs, il est intéressant de savoir que les billets et monnaies en circulation ont enregistré en 2011 un niveau de progression historique de 22,5%, soit une augmentation de 1.300 MDT. La valeur des billets et monnaie en circulation est passée ainsi de 5.750 MDT, fin décembre 2010, à 7.090 MDT, fin décembre 2011. Fin mars 2012 cette valeur était de 7.232 MDT, soit une augmentation de la masse de la monnaie fiduciaire (les billets) et divisionnaire (les pièces) de 2% en 3 mois. (BCT, P.63)

Ces comportements sont de nature effectivement à exercer des pressions inflationnistes même si je reste convaincu - vous connaissez d'ailleurs mon approche en la matière - que l'inflation en Tunisie trouve ses origines principalement dans la parité du dinar (2 dinars = 1 euro), cette parité est extrêmement faible. Il s'agit d'une inflation en grande partie importée et par conséquent incompressible. En effet, dans la mesure où le facteur capital (la technologie) est importé au prix fort, une dépréciation du dinar se répercute directement sur les coûts de revient et donc sur notre pouvoir d'achat. Pendant longtemps les autorités tunisiennes ont cherché, à tout prix et d'une manière irresponsable, l'amélioration de la compétitivité-prix de nos produits manufacturés, indépendamment de la qualité et de l'innovation. Les dévaluations successives ont amputé le pouvoir d'achat des Tunisiens et ont fait de la Tunisie un grand village de vacances pour les Européens en quête d'une destination bon marché.

Pour aller vite, je dirai en conclusion sur cette question qu'il faudrait chercher l'origine de l'inflation en Tunisie du côté, donc, de la parité du dinar mais aussi de la mentalité de nos entrepreneurs : leur manque de culture industrielle et leur cupidité font qu'ils cherchent très souvent à s'accaparer l'essentiel de la richesse produite (la valeur ajoutée) au détriment d'un niveau décent des salaires au profit de leurs employés. Pour finir, vu les circonstances exceptionnelles aujourd'hui d'insécurité et de laxisme, les anticipations pessimistes des patrons tunisiens et des investissements étrangers expliquent aussi la cherté de la vie car l'offre se fait rare, en attendant des jours meilleurs. Le gouvernement Jebali est donc entièrement responsable !

Les grands équilibres financiers sont



biaisés : Le déficit courant est situé autour de 6,4% du PIB ; nous sommes à 94 jours d'importation, le déficit commercial est de 8813 MDT. Et pour contenir le choc la BCT a décidé la baisse des importations notamment des voitures utilitaires dont la puissance fiscale est supérieure à 4CV. Une réévaluation du dinar et l'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes ne seraient-elles pas plus opportunes ?

Dans votre question, il y a beaucoup de données qui méritent d'être analysées de plus près pour que vos lectrices et vos lecteurs puissent saisir l'ampleur des dangers qui pèsent sur nous :

1/ Un déficit commercial de 8.813 MDT non compensé par la balance des services ou les revenus des capitaux, signifie que la Tunisie s'endette auprès d'agents étrangers. Ce sont eux qui financent notre consommation et nos investissements. S'il s'agit d'investir dans l'avenir (cas des Etats-Unis au XIX siècle, ou notre cas après l'indépendance) aucun problème, le développement même du pays permettra de rembourser les emprunts. Sinon, c'est le signe que le pays consomme (au sens large) plus qu'il ne produit. A titre d'illustration, notre taux de couverture avec la Chine en 2010 est médiocrement bas, à peine 3,5% : Nos exportations en vers ce pays étaient de 67,5 MDT contre 1924,8 MDT d'importation. Encore faut-il que ces produits soient de qualité ! Inadmissible et insupportable ; à mon sens, il s'agit d'un « économicide »!.

2/ L'ensemble de ces données, dans les faits, se traduisent par davantage de dépréciation du dinar sur le marché des changes. Nous sommes dans un régime d'arrimage souple, c'est-à-dire notre dinar conserve une valeur stable par rapport à sa monnaie d'ancrage, qui est le dollar. En principe, pour défendre notre monnaie nationale la BCT est obligée de déboursier des devises pour préserver le dinar en le rachetant; voilà qui aggrave davantage nos réserves de devises!

Oui. Trois fois oui.

Aujourd'hui nous avons tout intérêt à favoriser l'appréciation de notre monnaie. En effet, dans un contexte de forte inflation ou de menace inflationniste, notre cas à présent, de nombreux pays (la France dans les années 80, par exemple) ont vu les avantages qu'il avait à favoriser, non plus la dépréciation de leur monnaie, mais au contraire son appréciation. En effet, la dévaluation ou la dépréciation est un cercle vicieux comme l'illustre le schéma n°1.

A l'inverse de ce cercle vicieux, on peut mettre en œuvre un cercle vertueux de l'appréciation, où la hausse de la valeur de la monnaie sur le marché des changes permet de lutter contre l'inflation. Les importations deviennent moins chères, ce qui permet de réduire, justement, les coûts de production et par la même la baisse régulière du taux d'inflation. Les économistes appellent ce mécanisme « une désinflation importée ». Le schéma n°2 met en lumière les avantages d'une monnaie forte.

Une politique de monnaie forte cherche

donc à provoquer l'appréciation de la monnaie nationale sur le marché des changes afin de lutter contre l'inflation. La dépréciation de près de 50% du dinar dans les 11 dernières années (nous sommes passés de 1,1 dinars pour 1 euro fin 2001 à 2 dinars pour 1 euro aujourd'hui) est la cause principale de la hausse de l'indice des prix, courant cette période. La dégradation des termes de l'échange est à l'origine de la vétusté de notre parc technologique. Une politique de dinar fort pourra, justement, avoir pour objectif d'aider nos entreprises à moderniser leurs parcs technologiques et améliorer ainsi la qualité de leurs produits et services pour mieux s'adapter à la concurrence internationale. Le nivellement doit se faire par le haut et non pas par le bas !

Les investissements Directs Etrangers (IDE) et le tourisme, deux secteurs directement connectés au panorama politique du pays. Or la poussée des mouvements radicaux et les tiraillements politiques ne font qu'entraver d'éventuelles reprises des deux secteurs générateurs d'emplois ?

Dans votre question vous soulevez les inquiétudes qui caractérisent aujourd'hui le secteur touristique mais aussi les menaces qui pèsent sur l'attractivité de notre économie pour les firmes transnationales ; commençons par le secteur touristique :

Ce secteur a représenté en 2010, 6,5 % du PIB (produit intérieur brut) ce qui correspond à une contribution à la croissance de 0,2 point. En 2011, la croissance de la valeur ajoutée du secteur touristique a connu une chute de 23%, ce qui s'est traduit par une contribution à la croissance négative de 1,2 point. Pour 2012, d'après les estimations des professionnels du secteur, la croissance va connaître une reprise de près de 3% avec une contribution à la croissance de 0,1 point. Le tourisme fournit, en 2010, 340 000 emplois dont 85 000 emplois directs, soit 11,5 % de la population active occupée avec une forte part d'emploi saisonnier. Nos hôtes ont dépensé en 2010, d'après le rapport annuel de la BCT, 3.523 MDT contre 2.400 MDT en 2011. On peut signaler, à juste titre, que nos compatriotes non-résidents, c'est-à-dire les Tunisiens qui vivent à l'étranger, qui sont plus de un million, ont transféré pour 2010, à eux seuls, plus 2.953 MDT et plus de 2.800 MDT en 2011. L'année 2011 est donc une année pré-occupante pour ne pas dire une année catastrophique, nous devrions en tirer toutes les leçons nécessaires pour mieux diversifier notre structure économique.

En fait, notre secteur touristique souffre structurellement de l'inadaptation de notre offre à la demande internationale :

une demande en pleine mutation et exigeante en terme de qualité. Nos touristes occidentaux sont généralement des personnes appartenant à la classe moyenne, voire modeste, en Europe ; la parité monétaire du dinar par rapport à l'euro leur procure un pouvoir d'achat inespéré dans leur pays. Concrètement, une caissière à Carrefour en France, vu les prix proposés par les tours opérateurs, peut s'offrir une semaine en pension complète en Tunisie vol compris alors qu'elle ne peut même pas, avec le même budget, s'offrir la simple location au sud de la France.

A présent, analysons ensemble la situation des investissements étrangers et leur retombée sur l'économie tunisienne :

D'après le rapport de la BCT (tableau 2) les investissements étrangers ont atteint en 2011 près 1.609 MDT contre 2.165 MDT en 2010, soit une chute d'environ 26%. En réalité, dès 2009, comme l'illustre le document, la Tunisie a commencé à connaître une baisse constante du volume de ses IDE. En effet, en 2008, elle avait enregistré son niveau le plus élevé des investissements étrangers soit 3399 MDT contre 2.279 en 2009 ce qui correspond à une chute de près de 33%.

Il est intéressant à présent d'observer qu'au terme des neuf premiers mois de l'année 2012, l'investissement étranger a progressé par rapport à la même période de 2011 de 26,6%. En filigrane, l'analyse du flux des IDE montre une surconcentration dans le secteur énergétique. L'industrie manufacturière n'a réussi à drainer qu'à peine 20% des flux d'IDE en 2011, soit 331 MDT, contre 574 MDT et 772 MDT respectivement pour 2010 et 2009. Si on regarde de plus près, l'essentiel de ces flux porte sur l'industrie du textile et en moindre mesure l'industrie mécanique et électrique. L'apport technologique de ces unités étrangères de production est médiocre. Il convient, donc, de revoir notre stratégie de ciblage des IDE, notre politique en ce sens devrait être plus élaborée en termes de sélection des technologies importées en privilégiant les firmes porteuses de hautes technologies.

Les conjonctures économiques peuvent être amples et brutales à l'instar de la crise mondiale actuelle. Il faut donc chercher à développer et à diversifier la structure de notre économie de telle manière que nous ne restions pas tributaires, prisonniers, d'un secteur ou d'une branche d'activité. Certes, on peut se spécialiser mais, il faut le faire dans le cadre d'une stratégie globale de remontée de filière. C'est-à-dire, il faudrait que notre structure industrielle soit capable d'assurer la totalité du processus de production d'un produit, à titre d'exemple, pour produire un jean il faut être capable d'assurer la chaîne de production du coton jusqu'à la confection, ce qui implique la maîtrise de la branche filature et celle du tissage plutôt que d'importer le tissu et être dépendant de l'extérieur. On peut aussi extrapoler ce raisonnement sur tous les secteurs et les branches d'activité.

Je pense en effet que les récentes mesures prises par le gouverneur de la banque centrale vont dans le bon sens. Il était urgent donc d'imposer une rigueur « bancaire » pour mieux maîtriser le processus de création monétaire et donc la masse monétaire!

Notre situation est franchement critique et cette dette publique pourrait devenir une épée de Damoclès.

SEMAINE BOURSIERE

C a tire vers la baisse

La tendance a été quasiment baissière à la Bourse de Tunis. Il n'y avait pas de résistance. L'indice TUNINDEX a en effet lâché au cours de cette semaine 2,93% clôturant à 4672,16 points. Idem pour le nouveau TUNINDEX 20 qui chuté de 3,06% à 1816,18 points. le rendement du marché actions tunisien est désormais dans le rouge. Le trend baissier amorcé il y a quelque temps a fait perdre TUNINDEX 4,54% sur le seul mois de novembre ce qui a pesé sur son rendement depuis début janvier qui se trouve désormais en territoire négatif (-1,06%).

Tous les indices sectoriels ont fini dans le rouge, celui de l'industrie (-1,81%) affichant la plus forte baisse (-3,84%) suivi par les Assurances (-3,45%) ; les services financiers (-3,42%) ; les sociétés financières (-3,23%) et le bancaire (-3,19%).

Le volume d'affaires a également diminué d'une semaine à l'autre pour atteindre 39 MD contre 57 millions de dinars durant la semaine précédente.

A signaler la réalisation de cinq transactions de bloc, détaillées comme suit :

- * Une sur Air Liquide pour un montant de 1.75 MD,
- * une sur SFBT pour un montant de 0.9 MD,
- * une sur PGH pour un montant de 0.5 MD,
- * une sur CIL pour un montant de 0.88 MD
- * et une sur Carthage Cement pour un montant de 3.85 MD.

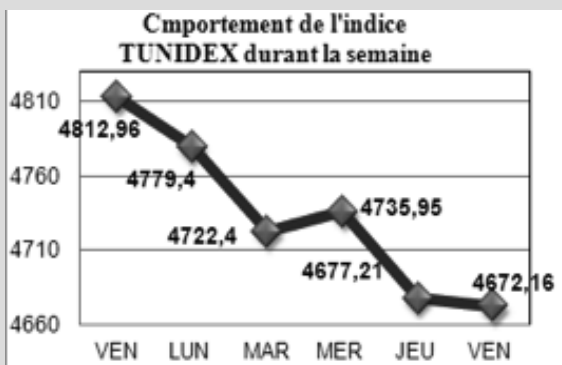
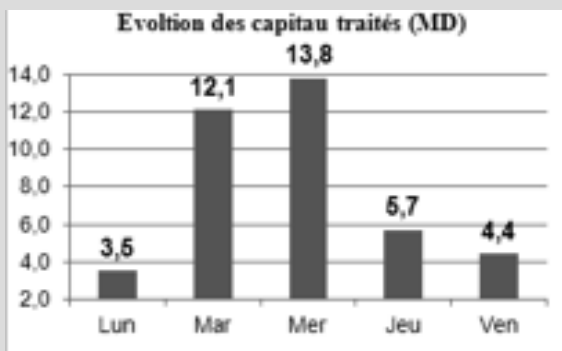
CARTHAGE CEMENT a été le support le plus actif durant cette semaine enregistrant un volume d'échanges hebdomadaire de 5,8 MD représentant 20,7% de l'activité du marché suivi par MONOPRIX avec 2,540 MD (9,1% du marché) ; POULINA GPH avec 2 MD (7,2%) ; BT avec 1,910 MD (6,8%) et AIR LIQUIDE avec 1,822 MD (6,5%) .

Le bilan hebdomadaire des variations des cours des actions a ainsi dégagé 45 valeurs baissières contre seulement 9 affermissements.

Le titre SIPHAT (-14,36% à 9,480 dinars) a accusé la baisse hebdomadaire la plus sensible.

BIAT (-6,38% à 60,500 dinars) a enregistré également une forte glissade en abandonnant tout comme les lignes SITS (-6,02% à 3,120 dinars) ; SOTUVER (-5,37% à 8,990 dinars) ; TUNISIE LEASING (-5,21% à 22,370 dinars) ; ATL (-5,12% à 3,740 dinars) ; CARTHAGE CEMENT (-4,88% à 3,900 dinars) ; BT (-4,55% à 11,950 dinars) ; TUNISAIR (-4,32% à 1,550 dinar) ; STAR (-4,30% à 149,290 dinars) ; TPR (-4,20% à 5,240 dinars)

Au rayon de la hausse, notons STEQ +7,61% au cours de 9,900 dinars ; SOTUMAG +6,15% au cours de 1,900 dinar ; TUNINVEST SICAR +3,63% au cours de 9,430 dinars et SOTRAPIL +2,58% au cours de 15,500 dinars.



	SEM.PASSEE	SEM.PRECED.
Tunindex	4 812,96 points	4 672,16 points
VAR/Semaine	-1,67%	-2,93%
VAR/ dep. 1er janv.2012	+1,90%	-1,06%
Tunindex 20	1873,43 points	1816,18 points
VAR/Semaine	-0,02%	-3,06%
VAR/ dep. 1er janv.2012	+4,32%	-3,32%
CAPITAUX TRAITES (semaine)	56,9 MD	39,4 MD
VALEURS EN HAUSSE	13	9
VALEURS EN BAISSE	43	45

Indices sectoriels	Fin de semaine Passée	Variation Hebdomadaire	Variation /Année
Sociétés financières	3065,62	-3,23%	-6,39%
Banques	2730,68	-3,19%	-6,37%
ASSURANCE	9377,26	-3,45%	-1,69%
Services financiers	4827,33	-3,42%	-9,99%
Services aux consommateurs	3878	-1,38%	17,19%
Distribution	5595,06	-1,13%	19,97%
Biens de consommation	2814,61	-2,14%	11,54%
Automobile et équipementiers	2500,75	-2,22%	3,09%
Agro-alimentaire et Boissons	2870,96	-2,13%	10,36%
Industries	1944	-3,84%	-2,50%
Bâtiment et matériaux de construction	1369,53	-3,75%	-3,71%
Matériaux de base	2637	-3,53%	-0,48%

LES + FORTES HAUSSES				LES + FORTES BAISSES				LES TITRES LES + ACTIFS			
Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)	Valeur	cours	var. %	vol. (MD)
STEQ	9,900	7,61%	0,002	SIPHAT	9,480	-14,36%	0,113	CARTHAGE CEM	3,900	-4,88%	5,779
SOTUMAG	1,900	6,15%	0,224	BIAT	60,500	-6,33%	0,283	MONOPRIX	27,500	-1,11%	2,540
TUNINVEST	9,430	3,63%	0,011	SITS	3,120	-6,02%	0,244	POULINA GPHC	6,950	-0,29%	2,002
SOTRAPIL	15,500	2,58%	0,222	SOTUVER	8,990	-5,37%	0,213	BT	11,950	-4,55%	1,912
SERVICOM	13,400	1,67%	1,274	TSE LEASING	22,370	-5,21%	0,031	AIR LIQUIDE	370,050	-3,26%	1,822

UBCI: Augmentation de capital

Lors de sa réunion tenu le 18/10/2012, conseil d'administration de l'UBCI a fixé les caractéristiques et modalités de la première tranche de l'opération d'augmentation de capital de la banque qui sera porté de 75 759 030 DT à 80 493 965 DT par la création et l'émission de 946 987 actions nouvelles de nominal 5 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription. Rappelons que l'AGE du juin 2012 a décidé d'autoriser le conseil d'administration à porter le capital social à 100 MD sur une ou plusieurs périodes et en une ou plusieurs tranches.

La souscription aux 946 987 actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, à raison d'une action nouvelle pour seize actions anciennes (1 pour 16). L'UBCI procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.



Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 36 dinars soit 5 dinars de valeur nominale et 31 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes et ce, du 10 décembre au 24 décembre 2012 inclus

SIAME : Repli de 8,2% des ventes au terme des 9 premiers mois

Les indicateurs d'activité au 30 septembre 2012 de la SIAME ont fait apparaître que les revenus ont atteint 13,8 MD soit en repli de 8.2% par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2011. Cette baisse s'explique d'une part par une régression des ventes à l'export de 16% résultant essentiellement de la facturation en 2011 de 2,2 MD à la STEG International Service « S.I.S » rentrant dans le cadre de la réalisation partielle du marché remporté par la S.I. S au Rwanda et d'autre part par la stabilité des ventes sur le marché local et des ventes pour le compte de la STEG par rapport à leur niveau au terme des neuf premiers mois de 2011.

A noter cependant que la SIAME dispose d'un carnet de commandes important sur certaines destinations telles que l'Irak ; l'Algérie ; le Bénin et le Burkina Faso.

SITS porte son capital à 5,6 MD

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2,6 MD pour le porter de 13 MD à 15,6 MD par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 2 dinars de prime d'émission.

Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.

Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes et seront libérées en totalité à la souscription.

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires

détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du 03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus.

Les 13 000 000 actions anciennes de



AIR LIQUIDE TUNISIE : La BT franchit à la hausse le seuil des 20% dans le capital

La Banque de Tunisie, qui détenait directement 213 001 actions et droits de vote représentant 19,183% du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 22 novembre 2012, le seuil de 20% des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 16 713 actions et droits de vote représentant 1,505% du capital de la société.

Suite à ce franchissement de seuil, la Banque de Tunisie détient directement 229 714 actions et droits de vote représentant 20,689% du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE.

Par ailleurs, la Banque de Tunisie détient indirectement 30 091 actions et droits de vote représentant 2,710% du capital de la société AIR LIQUIDE TUNISIE et ce, à travers ses filiales ASTREE Compagnie d'assurances et de réassurances (0,462%) et Placements de Tunisie Sicaf (2,248%).

La Banque de Tunisie a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition et la cession des actions et droits de vote,
- Qu'elle n'a pas d'autres intentions.



la société SITS seront négociables en Bourse, droits de souscription détachés. Les 2600000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées

Par ailleurs, notons que SITS table sur un résultat net de 2.7 MD en 2012. La société compte réaliser le même chiffre en 2013 et prévoit une croissance annuelle moyenne de 8% sur les prochaines années pour atteindre un résultat net de 3.7 MD en 2016.

Etudoc.com : nouveau site tunisien de partage de documents

« Partager vos documents et gagner de l'argent », tel est le slogan du nouveau-né du web Tunisien : Etudoc.com. Le site consiste en une plateforme permettant à la fois aux internautes de télécharger et de proposer des documents gratuitement ou à la vente. Les fondateurs ont constaté pendant leurs études qu'ils avaient produit différents documents que personne n'a pu exploiter. De là est né Etudoc.com. Etudoc.com est une plateforme communautaire à travers laquelle les étudiants, mais aussi les professeurs les professionnels..., publient leurs documents en ligne. A chaque vente, l'auteur gagne 50% des bénéfices. Quant à l'acheteur, il peut régler ses achats par SMS+ (nouveau sur le web Tunisien), e-dinars ou carte

bancaire. Les documents gratuits sont quant à eux en accès libre.

Le site compte aujourd'hui plus de 5000 documents en ligne répartis essentiellement entre:

- Œuvres personnelles des internautes (mémoire, PFE, rapport de stage, thèse, etc.) dans toutes les spécialités.
- Examens et séries dans toutes les disciplines et de tous les niveaux scolaires et universitaires.

Grâce à etudoc.com, l'étudiant (ou le lycéen) n'a plus à se déplacer vers la photocopie, il aura tous les documents qui lui sont indispensables dans ces études par un simple clic ! Il suffit de s'inscrire sur <http://www.etudoc.com>. (Tunisia IT).



Galaxy S3 et Galaxy Note 2 boostent les ventes de Samsung

Le constructeur coréen Samsung peut compter sur ses terminaux mobiles de haut de gamme : 30 millions d'unités écoulées pour le Galaxy S3 et 3 millions pour le Galaxy Note 2. Le succès ne se dément pas pour Samsung, qui, non content d'être le premier vendeur de smartphones au troisième trimestre, arrive à imposer son haut de gamme, le Galaxy S3.

En quelque 150 jours, 30 millions d'exemplaires ont été livrés aux distributeurs, rapporte ITespresso.fr. Le concurrent désigné de l'iPhone entretient toujours cette impressionnante dynamique qui le voit sortir d'usine au rythme moyen de 200.000 unités par jour. Un rythme de croisière confirmé à deux reprises depuis le lancement commercial fin mai. Après 50 jours, Samsung se félicitait d'un démarrage à 10 millions d'exemplaires ; volume relevé à 20 millions au bout d'une centaine de jours. Dans la hiérarchie de la maison, le S3 prend définitivement le pas sur son prédécesseur (le S2), qui n'a pas officiellement atteint la barre des 30 millions d'adeptes. Indicateur autrement plus symbolique de la transition qui anime le marché des téléphones mobiles, Samsung se rapproche sensiblement d'Apple, dont l'iPhone, tous modèles confondus, s'est vendu à 27 millions d'unités entre début juillet et fin septembre, soit environ 290.000 par jour. Autre concept, autre cœur de cible, le Galaxy Note 2, cet hybride mi-smartphone, mi-tablette, a trouvé 3 millions d'acquéreurs en un mois, s'imposant comme l'un des vecteurs parallèles de l'essor de Samsung. (Silicon.fr)

Apple lance en Chine l'iPhone 5 et l'iPad mini

Apple sortira en Chine, les versions wi-fi de sa tablette iPad mini et de sa quatrième génération d'iPad avec écran Retina, le vendredi 7 décembre. L'iPhone 5 sera mis sur le marché une semaine plus tard, le 14 décembre.

Ces terminaux seront disponibles sur réservation dans les magasins du groupe, via sa boutique en ligne et au travers de distributeurs Apple "autorisés". L'iPad mini, qui a été lancé le 2 novembre, est déjà disponible dans 42 pays et l'iPhone 5, vendu depuis le 21 septembre, l'est dans 47 pays.

Ces dernières années, le lancement en Chine de nouveaux modèles d'iPhone a régulièrement donné lieu à des bousculades et à l'apparition d'un marché noir, tant l'engouement de la classe moyenne chinoise est grand pour des produits qui symbolisent un statut social privilégié et, donc, envié. (01net)



5 millions de Galaxy Note II vendus dans le monde, selon Samsung



Microsoft : la version « pro » de Surface au prix d'un PC ultrabook

Microsoft dévoile les tarifs de la version Pro sous Windows 8 et avec base Intel, au prix d'un PC ultrabook et plus chère que les plus coûteux des iPad. Microsoft dévoile les prix américains de sa tablette Surface destinée aux entreprises. Elle sera disponible aux Etats-Unis en janvier 2013 : à 899 dollars US pour un modèle doté de 64 Go de mémoire, et à 999 dollars US pour 128 Go. Son système d'exploitation est Windows 8 Pro, ce qui lui permet d'exécuter les applications de bureau Windows 7. Son processeur est du type Intel Core i5 (avec 4 Go de mémoire vive) ce qui amoindrira l'autonomie électrique du produit. Les prix communiqués n'incluent pas la protection avec clavier intégré permettant de transformer la tablette en l'équivalent d'un ordinateur portable et qui sont proposés et vendus séparément. Avec son prix relativement élevé, la version pro de Surface est autant un PC ultrabook qu'une tablette. Elle s'avère même plus chère que l'iPad d'Apple. A titre de comparaison, l'iPad le plus cher actuellement sur le marché, doté de 64 Go de mémoire, est

vendu à 829 dollars sur la boutique en ligne d'Apple. Les premières versions de Surface, équipée d'une version plus légère de Windows, baptisée RT, lancée il y a quelques semaines, ne rencontrerait pas le succès escompté. Microsoft, qui avait passé commande de 4 millions d'unités pour la fin du mois de décembre 2012, viendrait de revoir ce chiffre à la baisse de moitié. (01net)



الفرع عدد 155

من خلال توسيع شبكة فروعنا نقترّب منكم أكثر فأكثر

ابن خلدون



إبتداءً من يوم الإثنين 26 نوفمبر 2012 يستقبلكم بكل سرور السيد مهدي حنتوس
وبقية زملائه بالفرع الجديد لبنك تونس العربي الدولي « ابن خلدون »

العنوان : 3 نهج 6691 - حي ابن خلدون - 2062

الهاتف : 71 925 023 / 71 925 025

الفاكس : 71 925 016

البريد الإلكتروني : biatp5@biat.com.tn



فلنكسب المستقبل معاً

www.biat.com.tn